

PROJET DE
TERRITOIRE DE LA **Douze**

**Etude d'impact de l'irrigation sur l'économie
des exploitations agricoles et du territoire
de la DOUZE**

Mai 2024

Laurent COURPET Cerfrance Adour Océan
Michel LAGAHE Cerfrance Gascogne Occitane



TABLE DES MATIERES - SOMMAIRE

- Liste des sigles et abréviations / Glossaire
- Présentation du réseau CERFRANCE

I / METHODOLOGIE

- A / Périmètre géographique de l'étude
- B / Mission et objectifs de la demande
- C / Cadre de l'analyse et critères observés
- D / Méthodologie générale
- E / Limites de la méthode et points de vigilance

II / DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

- A / Représentativité
- B / Description générale de l'échantillon

III / RESULTATS & INTERPRETATIONS

- A/ Résultats Généraux
- B/ Focus productions animales
- C/ Focus production viticole
- D/ Focus grandes Cultures
- E/ Focus Cultures sous contrat
- F/ Marges brutes
- G/ Focus Agriculture Biologique
- H/ Reprenabilité

IV / CONCLUSIONS

- ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

SAU : Surface Agricole Utile. La SAU est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y comp. les jachères et les prairies temporaires), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers). Elle diffère de la SAT (Surface Agricole Totale) qui comprend les bois et forêts.

Ha : Hectare. Unité de mesure de superficie utilisée en agriculture. 1 ha correspond à 10 000 m² soit l'équivalent d'une surface carrée de 100 m de côté.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

MO : Main d'Œuvre.

UTA : Unité de travail agricole.

UTANS : Unité de travail annuel non salarié équivaut à la quantité de travail agricole fournie par une personne non salariée occupée à plein temps pendant une année.

UTH : Unité de Travail Humain. 1 UTH correspond à une personne travaillant à temps complet sur une exploitation sur une année entière.

UTH F : Unité de Travail Humain Familial. Correspond à la MO non salariée de l'exploitation, donc celle qui est à rémunérer avec le Revenu Disponible dégagé par cette dernière.

SIG : Soldes Intermédiaires de Gestion. Ils permettent d'analyser le résultat d'une entreprise en le décomposant en plusieurs indicateurs.

EBE : Excédent Brut d'Exploitation. Critère de rentabilité économique d'une entreprise. Cette valeur doit permettre de rembourser les annuités de l'entreprise, rémunérer le/les exploitants et consolider la trésorerie.

PBS : Produit Brut Standard (Chiffre d'affaires « forfaitaire » établi par l'administration en fonction de l'outil de production et de références moyennes)

TNG : Trésorerie Nette Globale.

EMLT : Emprunt Moyen Long Terme. Emprunts d'une durée supérieure à 2 ans.

CT : Court Terme.

OC : Ouverture de Crédit. Ligne de crédit plafonnée obtenue auprès d'un établissement financier ou d'une coopérative et qui permet de financer les approvisionnements de la campagne ou un cycle de production

Dettes CT = dettes exigibles à moins d'1 an (ex : dettes fournisseurs).

PAC : Politique Agricole Commune.

CAB : Conversion en agriculture biologique.

DPB / DPU : Droit à Paiement de Base. Droit à paiement unique. Racine minimale des aides du 1^{er} pilier de la PAC.

CAHT : Chiffre d'Affaires Hors Taxes. Somme des ventes réalisées par une entreprise sur une période donnée, hors TVA.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

AB : Mode de production en Agriculture Biologique.

KP : Capitaux Propres d'une entreprise. Ils correspondent à la valeur nette de l'entreprise, c'est-à-dire la totalité de ses actifs moins les dettes.

Quartile : chacune des 3 valeurs qui divisent les données en 4 parts égales, de sorte que chaque partie obtenue représente ¼ de la population.

JA : Jeune Agriculteur.

CE : Chef d'exploitation.

RGA : Recensement général de l'agriculture.

RFU : Réserve Facilement Utilisable. Mesurée en mm, c'est la réserve d'eau mobilisable par la plante dans un sol. Elle dépend de la composition de ce dernier (sable / limon / argile + le taux de matière organique). Quand la RFU est vide, le sol est sec. La plante ne peut plus prendre d'eau ni de nutriments. Quand elle est saturée, tout apport supplémentaire (pluie ou irrigation) est perdu.

CAB : Conversion en Agriculture Biologique.

Le CERFRANCE



CERFRANCE est le 1^{er} réseau associatif de conseil et d'expertise comptable en France.

Ses 700 agences réparties sur le territoire national garantissent une forte proximité géographique et culturelle avec les acteurs économiques locaux.

L'ensemble des entités départementales et régionales constitue un réseau administré par des clients élus, et fédéré au niveau national par le conseil national.

Les premiers Centres d'Economie Rurale (CER) sont créés dans les années 1950 pour permettre aux exploitations agricoles de mesurer et de comparer leurs performances technico-économiques. Ils ont ensuite évolué afin de répondre aux exigences réglementaires (expertise comptable, paie & social, environnement) et aux besoins en conseil des dirigeants (transmissions, accompagnement juridique, études de rentabilité).

La part de marché des exploitations agricoles au réel se situe entre 50 et 80% selon les zones.

I/ METHODOLOGIE

A/ Périmètre géographique de l'étude

La zone d'observation est celle du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) DOUZE telle que présentée dans la carte ci-dessous.



B/ Mission & Objectifs de la demande

Objectiver l'impact de l'irrigation sur l'économie des exploitations et du territoire.

Sur 68 communes concernées (pour tout ou partie de leur surface) :

- 39 dans les Landes pour 22 184 ha et 316 exploitations (35%)
- 29 dans le Gers pour 37 650 ha et 575 exploitations (64%)
- Soit 891 exploitations agricoles sur les deux départements au dernier recensement agricole (2020)
- Soit 59 831 ha de SAU sur les deux départements (soit 49% des 1220 km2 constituant le bassin versant de la Douze)

Au niveau de l'emprise surface du PTGE :

- Landes : 76%
- Gers : 24%

1 / Photographie technico-économique des exploitations du territoire

Objectif :

Etablir une typologie d'EA sur le territoire ciblé et les segmenter dans les catégories attendues :

- Définition de la quantité d'exploitations hors étude et pourquoi elles en sont exclues
- Zonage géographique (amont / aval, Gers / Landes)
- Productions : Grandes cultures / cultures contractuelles / élevage / viticulture
- Représentativité de l'irrigation

Cette typologie permet d'affiner les données à un niveau géographique plus adapté au PTGE.

Méthode :

Afin de lisser autant que possible les éléments conjoncturels, nous avons réalisé cette étude sur 3 ans : 2019, 2020 et 2021.

Typologie des EA segmentée en 4 catégories :

- Spécialisées en grandes cultures
- Grandes cultures avec cultures contractuelles
- Diversifiées en polyculture-élevage
- Spécialisées en viticulture

Éléments retenus dans l'analyse :

- Superficie exploitée
- Age du plus jeune dirigeant
- Agriculture biologique
- Pluriactivité
- Critères de rentabilité de l'EA :
 - o EBE moyen dégagé par ha et par UTA
 - o EBE sur produits
 - o Marge brute globale de l'exploitation par ha
 - o VA par ha et par UTH
 - o Annuités / EBE
 - o Revenu disponible par UTA comparé au SMIC

- Eléments de bilan :
 - o Taux d'endettement
 - o Fonds de roulement/cycle de charge
 - o Trésorerie nette globale
 - o Disponibilité bancaire

- Présence d'irrigation et type d'irrigation : surface, réseau, équipement, ressource en eau (Données fournies par l'institution Adour).

2/ Analyse de l'impact des modalités d'accès à l'eau

Objectifs :

Déterminer l'influence de l'irrigation sur la viabilité des exploitations et leur transmissibilité.

Objectiver la pertinence de maintenir l'irrigation vis-à-vis de la volatilité des coûts de l'énergie.

Méthode :

- Caractérisation de chaque typologie au niveau du territoire
- Analyse quantitative et qualitative des exploitations selon les critères économiques ci-dessus
- Définition de la capacité de résilience des exploitations
- Détermination de la reprenabilité des structures
- Application de la matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de l'agriculture à l'échelle du Bassin versant, identification des contraintes à la pérennisation et au développement de chaque typologie d'exploitation.
- Constitution d'un bilan des charges à l'hectare et/ou par exploitation (ces éléments seront repris dans une étude complémentaire).
- Précision avec le détail des charges liées à l'irrigation (amortissement, fermage, énergie) : à mettre en relation avec la rentabilité court et long terme.

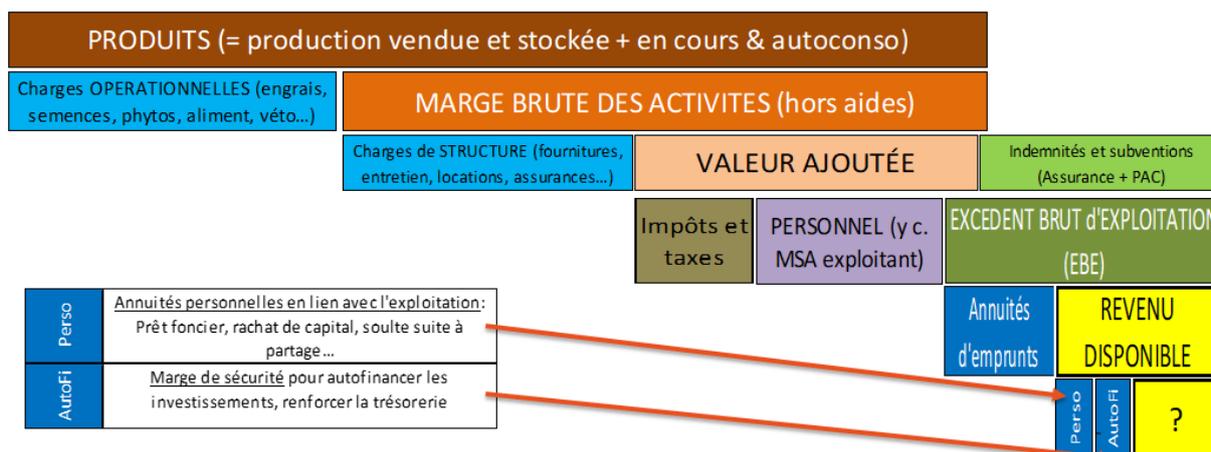
Comparer les points ci-dessus entre exploitations agricoles (EA) en fonction de leur degré de recours à l'irrigation et vérifier s'il existe une corrélation entre cette pratique et la santé financière des EA.

C/ Cadre de l'Analyse & Critères observés

En complément des données qualitatives exposées ci-dessus (SAU, productions, UTH, âge de l'exploitant), l'étude cherchera à exploiter les données comptables des exploitations présentes dans l'échantillon sous 2 aspects :

Premier aspect : Compte de résultat / SIG

Décomposition des principaux Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG) afin d'aboutir au Revenu Disponible



Dans le but d'en extraire 2 indicateurs majeurs :

- L'EBE (Excédent Brut d'Exploitation). C'est le critère de rentabilité de référence dans le monde de l'entreprise, car sa valeur doit être suffisante pour couvrir au minimum les annuités professionnelles et les besoins de prélèvements privés du/des exploitants. Le solde permettant de consolider la trésorerie ou d'autofinancer de nouveaux investissements.
EBE => mesure la rentabilité et la capacité à financer des investissements
- Le Revenu Disponible correspond au montant résiduel après remboursement des annuités professionnelles.
Il ne peut pas être assimilé au « salaire » tel qu'on peut le comprendre communément. En effet, une partie des ressources générées peut l'être sous forme de stock (exemples : céréales récoltées non vendues ou augmentation du cheptel)
Par ailleurs, il sert également à réinvestir dans l'outil de travail ce qui réduit le potentiel de prélèvement.
Avec ce critère, on dépasse le stade de l'entreprise afin de mesurer si les ressources dégagées par l'activité permettent à l'exploitant de prélever suffisamment pour en vivre.
Revenu Disponible => mesure le niveau de vivabilité

NB : les 2 critères retenus intègrent les aides PAC perçues par les exploitations contrairement à la Valeur Ajoutée.

Deuxième aspect : Bilan

Le bilan est la photographie d'une entreprise à une date précise (date de clôture le plus souvent).

L'**actif** représente l'ensemble des moyens mobilisés par l'entreprise pour le fonctionnement de son activité, du plus immobile (actif immobilisé) au plus facilement mobilisable (actif circulant). Les principales masses sont représentées par les codes couleurs figurant dans le tableau ci-après qui présente un bilan standard agricole.

Le **passif** matérialise la manière dont est financé l'actif professionnel : soit des dettes (à plus ou moins long terme, et d'origines diverses : banque, fournisseurs, associés, Etat), soit les capitaux propres qui représentent la valeur nette de l'entreprise, possédée par le/les exploitants.

ACTIF	PASSIF
ACTIF IMMOBILISE <u>Immobilisations</u> - Foncier - Bâtiment - Matériel - Financier <u>Stock</u> - Cheptel reproducteur	CAPITAUX PROPRES - Capital social (société) OU - Compte de l'exploitant (individuel) - Report à Nouveau - Résultat
ACTIF CIRCULANT <u>Stocks</u> - Cheptel suite - Appros - Produits végétaux (Fourrages, céréales) <u>Créances</u> - Clients - Autres (Etat/TVA) <u>Disponibilités</u> - Banque - Caisse - Placements	DETTES <u>Financières</u> - EMLT - ECT - OC / découvert <u>Comptes Courants d'Associés</u> <u>Fournisseurs Divers</u> - Fiscal - Social - Fermages

Critères observés :

- Taux d'endettement = total des dettes / total de la valeur de l'entreprise

NB : le taux d'endettement s'entend ici hors comptes courants d'associés

- Trésorerie Nette = Disponibilités – banque créditrice (OC / découvert)
- Fonds de roulement = Actif Circulant – Dettes CT

Le bilan permet de faire ressortir des indicateurs qui seront utilisés dans le système de notation détaillé ci-après.

→ Méthode SCORE CERFRANCE

La méthode SCORE : C'est l'analyse cumulée de certains de ces indicateurs, avec un nombre de points attribués selon l'importance qu'ils revêtent, ce qui permet d'obtenir une note de santé financière des exploitations observées.

Elle est utilisée par le réseau CERFRANCE pour qualifier la santé financière des exploitations. Les critères de bilan auxquels elle fait appel permettent de prendre en compte l'antériorité des événements vécus par l'entreprise, et ainsi prendre du recul par rapport à une situation particulière sur une année (rendements, prix, charges exceptionnelles). Le compte de résultat nous permet d'avoir des critères annuels comme l'EBE, les produits...

Par conséquent nous avons retenus 6 critères développés ci-dessous :

Dettes CT/ Produits : matérialise la masse des dettes à court terme de l'exploitation par rapport aux produits. Si leur proportion est trop importante, l'exploitation sera pénalisée dans son fonctionnement car elles sont exigibles à brève échéance.

Trésorerie Nette Globale / Produits : représente la réserve de trésorerie présente sur l'exploitation par rapport aux produits. Une TNG négative s'apparente à un ratio de « cessation de paiements », à l'inverse un ratio élevé dénote une indépendance dans la gestion et une solidité face aux aléas.

EBE – Annuités : Niveau de couverture des remboursements annuels des emprunts par la création de richesse générée sur une année.

Capitaux Propres : Valeur nette de l'entreprise, qui évolue avec les résultats générés et cumulés par l'activité annuelle, ainsi que les prélèvements opérés par l'exploitant pour son foyer. S'ils sont positifs, l'exploitation est considérée en bonne santé. S'ils sont négatifs,

cela traduit que l'activité n'est pas viable et/ou que l'exploitant prélève trop par rapport à la capacité contributive de l'entreprise (situation potentielle d'abus de bien social).

EBE – Annuités – Prélèvements privés : Niveau de couverture des remboursements annuels des emprunts et des prélèvements de l'exploitant par la création de richesse générée sur une année. On le considère comme satisfaisant au-delà de 12 000 € sur l'année (pas de point attribué). Il est jugé comme « tendu » entre 0 et 12 000 € et insuffisant s'il est négatif.

Prélèvements privés : correspond à la somme réellement prélevée par l'exploitant pour rémunérer son travail, faire vivre sa famille. S'il est positif cela correspond à des « apports privés », l'agriculteur a dû prélever dans son épargne personnelle ou utiliser d'autres revenus du ménage pour « renflouer » l'exploitation.

A partir des critères ci-dessus, nous avons catégorisé 4 types de situations financières dans lesquelles nous retrouvons nos exploitations.

Légende de la classification obtenue en fonction du nombre de points :

Sérénité	Situation financière saine, fait face à ses engagements et dégage une capacité d'autofinancement significative
Equilibre	Situation financière saine et fait face à ses engagements
Alerte	Situation financière fragile et EBE insuffisant pour couvrir ses engagements
Danger	Situation financière compromise et EBE insuffisant pour couvrir ses engagements

Autres paramètres pour la constitution des échantillons :

- L'orientation technique a été retenue comme paramètre car elle conditionne des critères et normes propres à chaque production, ce qui rend les exploitations difficilement comparables entre elles.
L'orientation des exploitations observées (par exemple : grandes cultures, bovins, viticulture...) est déterminée par la production générant + de 66% du Chiffre d'Affaires hors aides PAC (orientation dominante).
Ce seuil de 66% du CA hors PAC est couramment utilisé pour catégoriser les productions.
- SAU Irriguée sur les exploitations : pour chaque exploitation observée, nous mettons en relation la SAU totale et la SAU irriguée communiquée par Institution Adour (source : plan annuel de répartition de l'OGC Irrigadour). On obtient ainsi un ratio [SAU Irrigable / SAU Totale] permettant de qualifier l'importance du recours à l'irrigation pour chacune d'entre elle. Ce ratio permet ainsi de distinguer les exploitations selon la classification suivante :

AMONT	AVAL
Absence d'irrigation	Absence d'irrigation
Moins de 25% de la SAU irriguée	Moins de 25% de la SAU irriguée
Plus de 25% de la SAU irriguée	Entre 25 et 50% de la SAU irriguée
	Entre 50 et 75% de la SAU irriguée
	Plus de 75% de la SAU irriguée

Les seuils d'irrigation retenus (<25% de la SAU, 25% < - < 75% ...) sont arbitraires. Ils permettent **un découpage en groupes homogènes et suffisamment représentatifs** pour l'analyse des données. Seules les exploitations avec un niveau constant d'irrigation sur la période 2019-2021 ont été retenues.

E/ Limites de la méthode et points de vigilance

- Effet de bord des volumes prélevés

La méthode de recouplement entre les codes INSEE des communes concernées par l'étude et ceux renseignés dans les bases de données CERFRANCE induit des effets de bord qu'il convient d'expliquer. Dans le schéma ci-dessous, la bordure PTGE en pointillée correspond au "zonage du périmètre de l'étude" vu dans l'image de la page précédente.

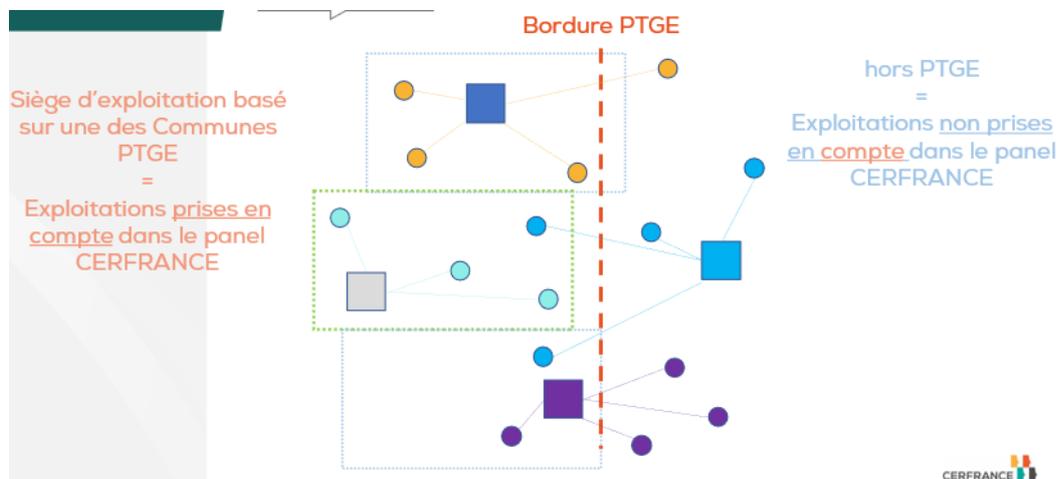


Schéma d'illustration des effets de bord des volumes prélevés

■ Siège d'exploitation ● Parcelles / îlots de l'exploitation

Cas 1 : Exploitations dont le siège est situé dans la zone d'étude mais pour lesquelles un ou plusieurs points de prélèvement sont hors zone (cas  et  du schéma)

Cas 2 : Exploitations dont le siège ne se situe pas dans la zone d'étude mais qui disposent de points de prélèvements dans la zone d'observation (cas )

Pour pallier ces observations, 2 approches ont été envisagées :

- Ne prendre en compte que les points de prélèvement présents sur le PTGE : cette approche a le mérite de la précision, mais ne correspond pas avec l'analyse réalisable par le CERFRANCE qui ne peut travailler qu'à l'échelle de l'exploitation
- Prendre la totalité des exploitations disposant au moins d'un point de prélèvement sur le PTGE : réalisable mais étend l'étude bien au-delà du territoire concerné, avec un risque de dilution des données ce qui les rendra moins représentatives.

Le groupe de travail, en accord avec Institution Adour, a retenu un scénario intermédiaire entre ces 2 approches : ne retenir que les exploitations dont le siège social est sur le PTGE.

- Volume d'activité et Chiffre d'Affaires des exploitations retenues

Afin de disposer de l'exhaustivité des données demandées, tant qualitatives (UTH, SAU, productions) que comptables (issues des bilans et comptes de résultat établis), nous avons dû nous restreindre aux données issues des exploitations relevant du régime fiscal du réel agricole, c'est-à-dire dont le chiffre d'affaires moyen sur 2 ans est supérieur à 85 800 € HT.

Les exploitations figurant dans le groupe d'étude et présentant un CAHT inférieur à ce seuil sont au réel sur option.

A noter :

- Le territoire abrite un nombre d'exploitants double actifs que nous n'avons pas pu identifier et donc quantifier.
- Les données du RGA intègrent les retraités ayant conservés leur parcelle de subsistance (5 ha maximum), ces « exploitations » ne sont pas représentées.
- Des exploitations recherchant la valeur ajoutée via la vente directe sont aussi sous représentées, il peut être en effet possible de rémunérer un temps plein en dégageant moins de 85K€ de CA. Nous estimons cependant que ce type d'exploitation est moins représenté sur la zone car celle-ci ne possède pas de grand lieu de consommation urbain susceptible d'apporter un marché en circuit court.

- Pertinence de la période d'observation

La période d'observation sur les campagnes 2019, 2020 et 2021 présentent des profils très différents tant en termes de cours que de résultats techniques.

Elle fait suite à une période 2013 – 2020 marquée par des cours mondiaux déprimés et des résultats économiques décevants.

Elle est suivie par une campagne 2022 qui subit des prix d'intrants élevés et une sécheresse estivale très forte.

- 2019 : marquée par de bons rendements et des cours bas, les résultats sont plutôt insuffisants
- 2020 : une légère remontée des cours compense la baisse des rendements
- 2021 : rendements corrects, forte remontée des cours

Mais irrigué	2019	2020	2021	Moyenne 5 ans
Gers	10,1	9,5	11,5	10
Landes	12,4	11,9	10,0	11,7
Mais non irrigué	2019	2020	2021	
Gers	6,7	5,0	9,0	6,3
Landes	11,3	9,5	11,6	9,3

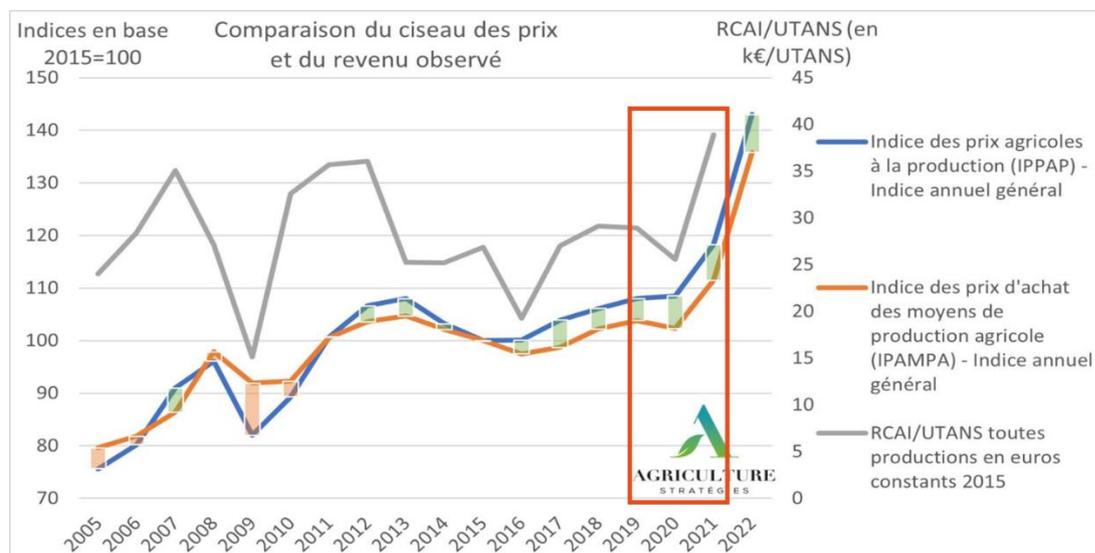
Source Agreste



Au niveau viticole, après des années favorables les dernières campagnes sont marquées par des aléas violents :

- 2021 : gel sur vigne
- 2022 : gel et grêle (et sécheresse)
- 2023 : mildiou

Sur ces 3 campagnes le rendement moyen viticole est réduit de plus de 30% chacune des 3 années (2021, 2022 et 2023).



Il faut donc avoir à l'esprit que certaines situations financières dégradées, surtout pour les exploitations spécialisées en grandes cultures, pourront être la conséquence de cette conjoncture.

II/ DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

A/ Représentativité

- Nombre d'exploitations

Suite à l'extraction des exploitations concernées faisant partie de la base de données, on obtient un échantillon d'étude de 225 exploitations, 198 présentent une comptabilité sur les 3 années de l'étude, elles sont réparties comme suit entre le Gers et les Landes.

Nombre d'exploitations composant l'échantillon d'étude

	Gers			Landes			Total		
	Données RGA	Don't PBS > 25000 €	Echantillon	Données RGA	Don't PBS > 25000 €	Echantillon	Données RGA	Don't PBS > 25000 €	Echantillon
Amont	575	382	123	149	93	27	724	475	150
Aval	0	0	0	167	149	48	167	149	48
Total	575	382	123	316	242	75	891	624	198

Les exploitations ayant un PBS supérieur à 25.000 € sont dites « professionnelles ». L'échantillon global de 225 exploitations représente 36% des exploitations « professionnelles », sachant que le groupe étudié, avec les 3 années de comptabilités disponibles sera de 198 exploitations.

- SAU représentée

Total des SAU considérées (en Ha)

	Gers			Landes			Total		
	Données RGA	Don't PBS > 25000 €	Echantillon	Données RGA	Don't PBS > 25000 €	Echantillon	Données RGA	Don't PBS > 25000 €	Echantillon
Amont	37 650	35 580	11 819	7 190	6 473	1 803	44 840	42 053	13 622
Aval		0	0	14 994	14 994	3 913	14994	14 994	3 913
Total	37 650	35 580	11 819	22 184	21 467	5 716	59 834	57 047	17 535

La zone d'étude couvrant environ 60 000 ha de SAU, l'échantillon représente 29 % de la SAU globale. Par ailleurs, les exploitations de l'échantillon représentent 30% de l'autorisation globale du territoire.

- Représentativité par taille

Pour les raisons d'accès aux données requises afin de mener à bien l'étude, l'échantillon est composé d'exploitations réalisant un CA HT annuel supérieur à 85 800 € HT (pour une large majorité).

Cela se traduit par un niveau de représentativité élevé parmi les exploitations de plus de 40 ha recensés dans le périmètre, mais par une sous-représentation des exploitations à l'activité faible et/ou de SAU plus modeste.

Enfin, le nombre d'exploitations présentes permet de constituer des effectifs suffisamment pertinents et comparables.

Rappel SAU moyenne par exploitation en France : 69 ha.

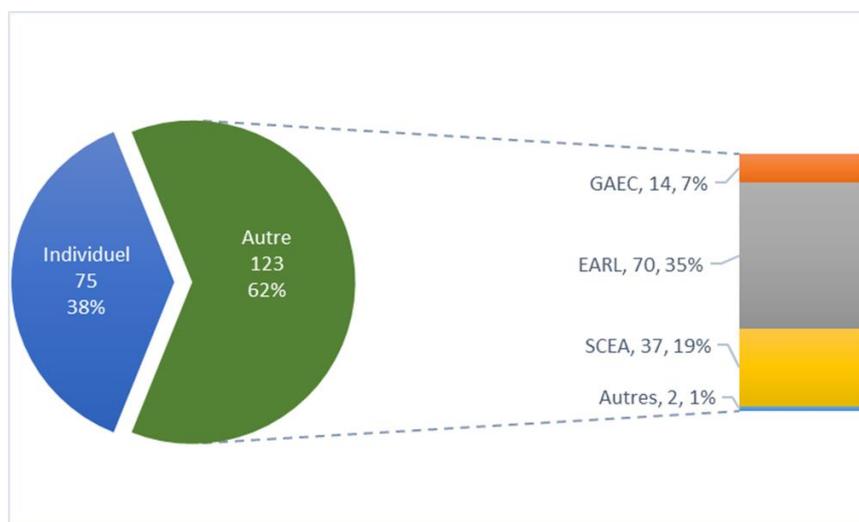
B/ Description générale de l'échantillon

La description de l'échantillon se fera en 2 temps :

- 1/ Une 1^{ère} partie générale, à l'échelle du territoire, qui servira de base de référence
- 2/ Puis un zoom par petite région (amont/aval) afin d'en cerner les caractéristiques

- Structures Juridiques et Productions représentées

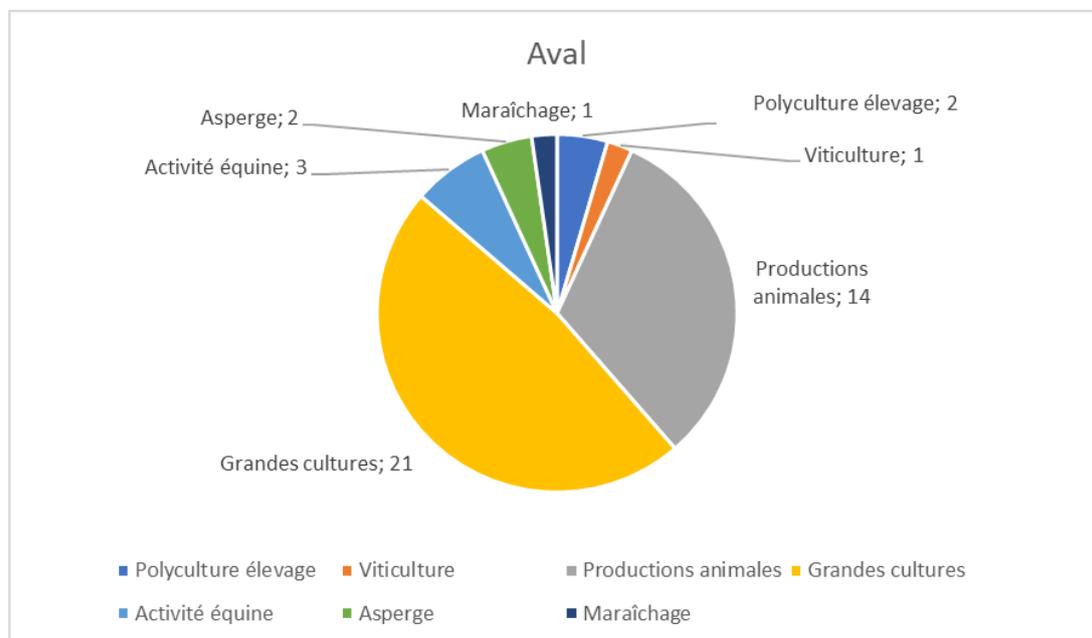
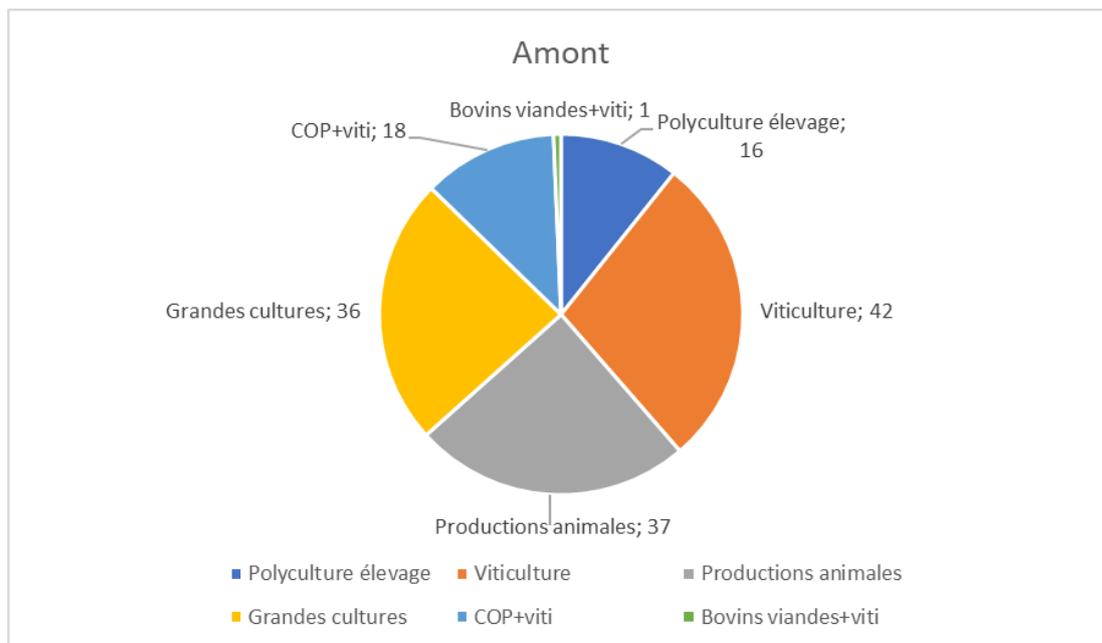
62% des exploitations sous forme sociétaire



Autre : SARL, Indivision, GFA Exploitant

Le lien n'est pas automatique, mais les sociétés disposent fréquemment de plusieurs associés (exploitants ou non).

Le format sociétaire est un statut facilitant pour la transmission d'une exploitation car il permet de procéder par étapes.



Les grandes cultures sont la production dominante la plus représentée parmi les exploitations de l'échantillon.

La zone amont avec ses coteaux apparaît relativement diversifiée : des productions animales (bovins et volailles-palmipèdes) au sud.

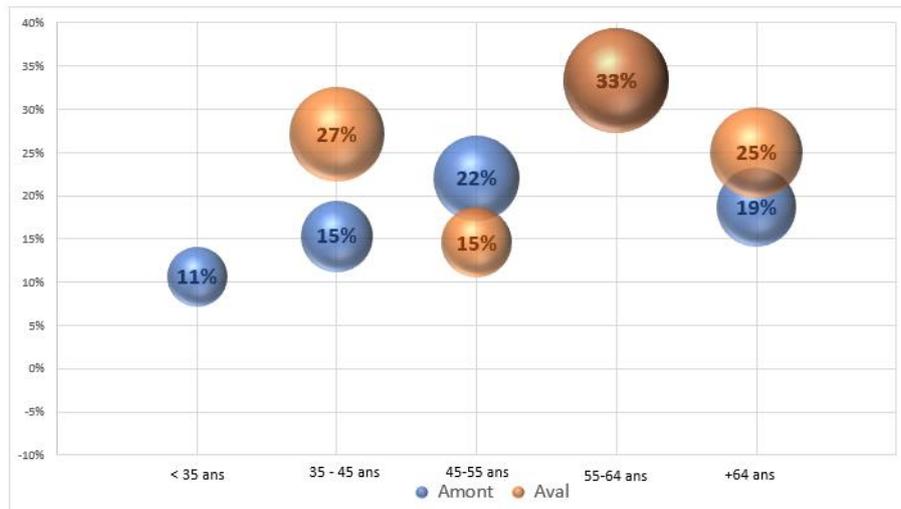
La viticulture en cote de Gascogne est très présente au nord, le vignoble de Saint Mont sur la partie Sud.

La zone aval est très marquée par les grandes cultures, le deuxième groupe représenté est constitué par des éleveurs de volailles et/ou palmipèdes.

- L'âge des exploitants : une moyenne de 54 ans

Pour chaque structure, nous avons l'âge de l'exploitant. Pour les sociétés nous avons retenu l'âge de l'associé exploitant le plus jeune.

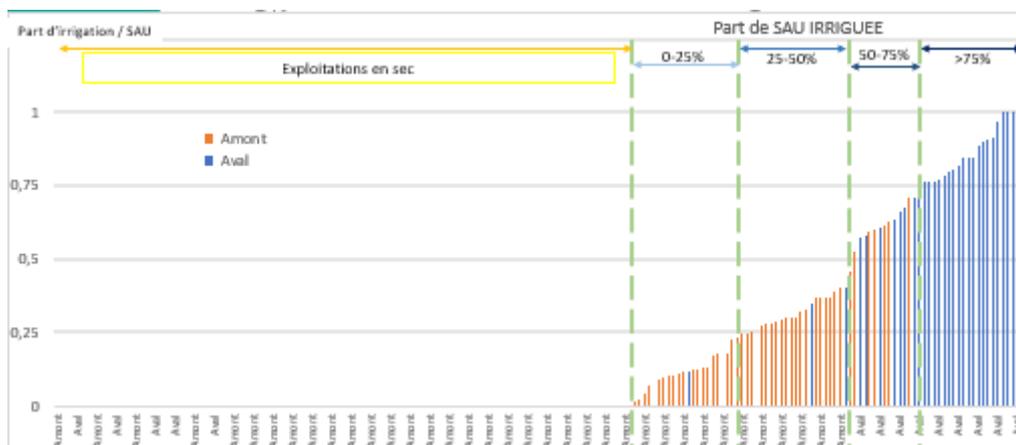
En effet ce critère peut nous donner une indication quant à la pérennité de l'exploitation et son enjeu de transmission.



Un secteur plutôt « âgé » avec un enjeu de transmission : 52% des exploitants les plus jeunes ont plus de 55 ans.

- Données irrigation

Le graphique ci-dessous nous montre la part de la SAU irriguée dans la SAU totale. Chaque trait de couleur représente une exploitation. La couleur orange est une exploitation se situant dans la zone amont de la Douze tandis que la couleur bleue est une exploitation étant dans la zone aval de la Douze. L'ordonnée représente le pourcentage d'irrigation par exploitation.



Nous distinguons 2 caractéristiques notables :

- Peu d'exploitations en aval sont sans irrigation et donc en régime pluvial uniquement
- Et aucune d'exploitation avec +75% d'irrigation en Amont

Le tableau ci-dessous est d'abord divisé en lignes selon les exploitations qui se trouvent en amont ou en aval, puis en sous catégories de types d'exploitations comme nous l'avons vu dans les camemberts précédents. Il est aussi découpé en colonnes selon le pourcentage d'irrigation par exploitations sur la SAU. Nous retrouvons les 150 exploitations en amont et les 48 en aval.

Type d'exploitation	Catégorie	Sans Irrigation	0-25% d'irrigation	25-50% irrigation	50-75% irrigation	Sup 75% Irrigation
Amont		102	23	19	6	
Bovins Viandes + viti		1				
COP + VITI		7	3	6	2	
Polyculture Elevage		7	7	2		
VITI		35	5	2		
Grandes Cultures		18	6	8	4	
Productions Animales		34	2	1		
Aval		16	1	2	8	21
GCC + AVI				1		1
Polyculture				1		1
Polyculture Elevage					1	1
VITI		1				
Grandes Cultures		2			6	13
Productions Animales		9	1		1	3
Asperge						2
Maraichage		1				
Activité Equine		3				
Total général		118	24	21	14	21

Nous observons une grande majorité d'exploitations en amont (68 %) sans irrigation contre 33% des exploitations en zone aval non irriguée. De plus, les exploitations en aval se tournent vers + de 75% de SAU irriguée par exploitation. Cette tranche d'exploitations représente 44% des exploitations de l'aval.

Synthèse :

- **L'échantillon représente 1/3 de la surface et 1/4 des exploitations totales**
- **(36% hors petites structures)**
- **52% des exploitants les plus jeunes ont plus de 55 ans**
- **62% des exploitations sont sous forme sociétaire (GAEC, EARL, SCEA, Autres)**
- **Stabilité des systèmes sur les 3 années étudiées (SAU – UTANS)**
- **3 campagnes d'études différentes pour lisser les effets annuels**

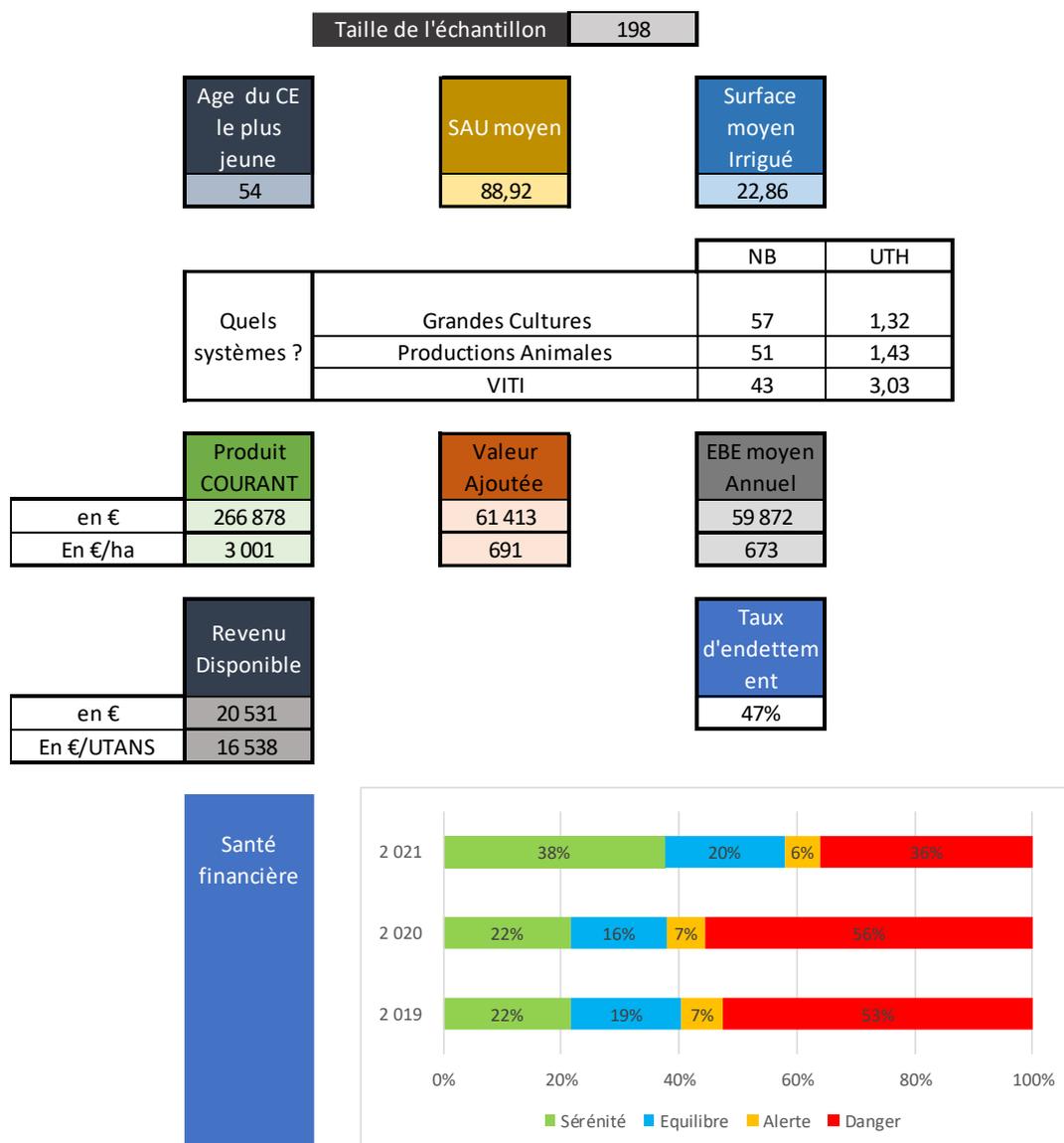
	Zone aval :	Zone amont
	48 exploitations 2 types d'exploitations se détachent : <ul style="list-style-type: none"> • Grandes cultures • Productions animales 	150 exploitations 3 types d'exploitations se détachent : <ul style="list-style-type: none"> • Grandes cultures • Productions animales • Viticulture

- Données économiques et santé financière

Résultats de l'échantillon global

Nous allons voir ci-dessous une présentation qui reprend l'ensemble de l'échantillon. Celle-ci traite de l'âge du chef d'exploitation le plus jeune de la société, de la SAU moyenne totale, de la SAU moyenne irriguée, des principaux systèmes de production présents, des

critères économiques sélectionnés ainsi qu'un graphique sur la variabilité des situations financières.



En moyenne sur les 3 ans nous pouvons noter des critères plutôt positifs :

- Un produit brut de 267 K€.
- Une valeur ajoutée significative et positive à hauteur de 23% du produit brut.
- Un EBE de près de 60 K€ soit 22% du produit brut.
- Un revenu disponible de 21 K€ soit supérieur au SMIC de 2020 (15 K€).
- Un taux d'endettement inférieur aux 50% préconisés.

Cependant ces moyennes cachent de fortes disparités, en effet, seules **58 % des exploitations de l'échantillon en 2021** sont en situation financière en "sérénité" et en "équilibre".

L'objet de la présente étude sera de vérifier s'il existe un lien entre le recours à l'irrigation et la santé financière des exploitations observées.

NB :

- Lorsqu'une société présente 2 Associés Exploitants, c'est l'âge du plus jeune qui est retenu (considérant que l'entreprise poursuivra son activité jusqu'à la fin de sa carrière).

- Le nombre d'UTH indiqué correspond aux chefs d'exploitation + la main d'œuvre salariée employée directement par l'exploitation. Le recours à un GE (Groupement d'Employeur) ou au SRA (Service de Remplacement Agricole) sont comptabilisés en achats de prestations. Il s'agit donc d'un minimum.
- Détail à la petite région



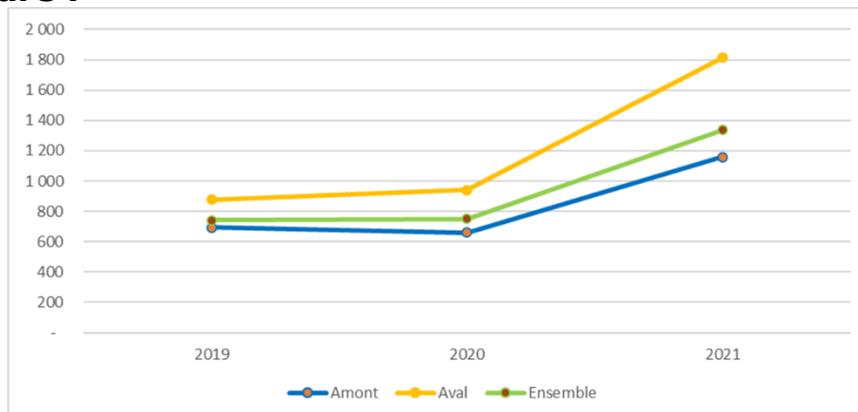
Au niveau des échantillons amont et aval, nous notons des différences avec quelques points significatifs :

- Pour l'Aval une moyenne d'âge élevée (56 ans) qui va poser la question du renouvellement des générations. Avec cependant une « bonne » rentabilité : une valeur ajoutée et un EBE par ha élevés qui laissent un revenu disponible supérieur au SMIC. Enfin, une situation financière plus solide.
- Pour l'Amont, une SAU plus importante mais une rentabilité par hectare limitée laissant un revenu disponible légèrement inférieur au SMIC. Il y a plus de 40% d'exploitations en situations financière difficile.

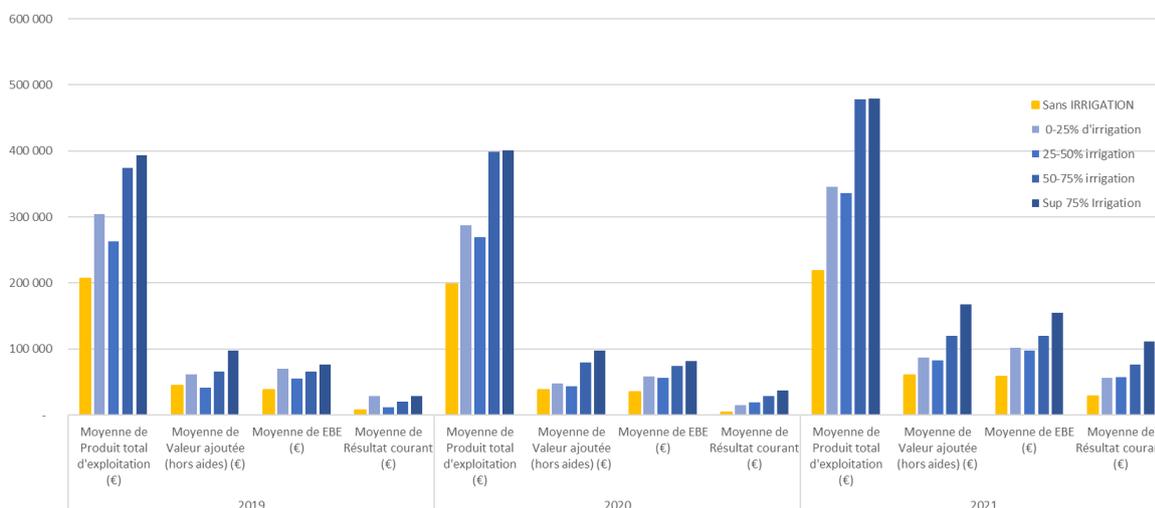
III/ RESULTATS & INTERPRETATIONS

A/ Résultats Généraux

L'EBE par hectare :



Les ratios économiques selon la part d'irrigation :



Une première analyse de l'échantillon global nous montre :

- Les années 2019 et 2020 relativement proches au niveau économique, la campagne 2021 voit les résultats progresser nettement quel que soient les groupes.
- Des résultats des exploitations de « l'aval » supérieurs à « l'amont »
- Un produit total qui progresse avec le recours à l'irrigation, mais pas de façon linéaire
- Une valeur ajoutée qui également progresse, ceci se retrouve au niveau du résultat courant. Le groupe 0-25% d'irrigation apparaissant avec des données meilleures que les 2 groupes qui l'encadrent.

Une analyse plus approfondie va éclairer ces données, la composition du résultat étant multi factorielle.

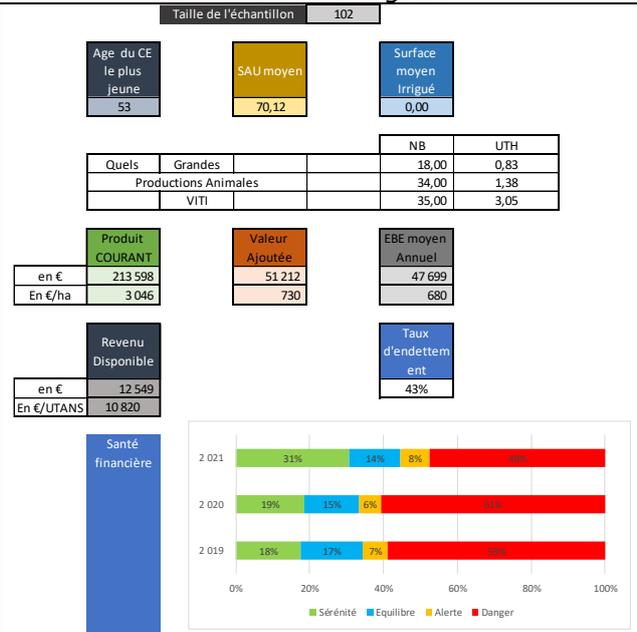
Nous allons ensuite voir les résultats par zone géographique, amont et aval, et en fonction du pourcentage d'irrigation. Puis des résultats par productions qui correspondent aux productions animales, à la production viticole et les grandes cultures sans tenir compte de la répartition géographique (amont/aval) et toujours en fonction du pourcentage d'irrigation. Les cultures sous contrat se découpent seulement avec les exploitations en

grandes cultures qui présentent entre un et plusieurs contrats sur leur production ou bien aucun contrat.

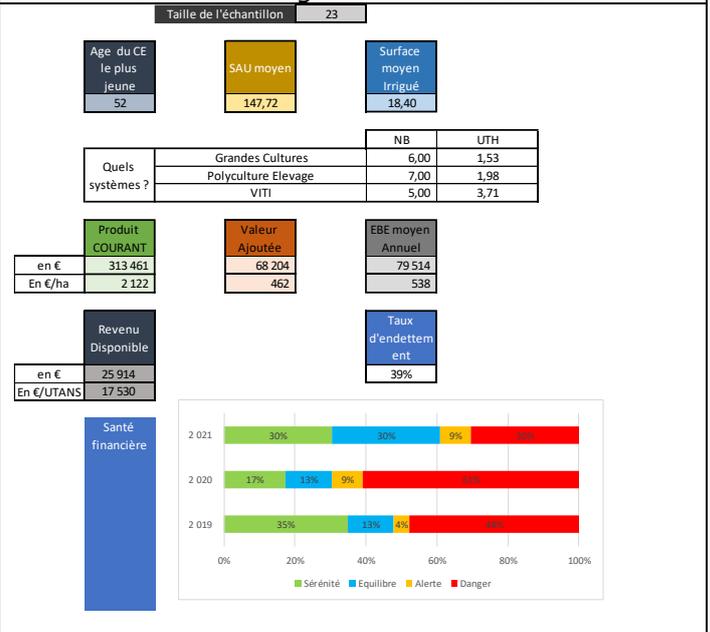
Amont

Amont	Produit Courant	EBE	EBE / Produit	Annuités	Revenu disponible	UTH	Dt UTAF	Revenu disponible /UTAF	Taux d'endettement	SAU Moyen	Age du + jeune	Taille échantillon
Sans irrigation	213 598	47 699	22%	29 562	12 549	1,88	1,16	10 790	43%	70	53	102
0-25% d'irrigation	313 461	79 514	25%	44 363	25 914	2,18	1,48	17 530	39%	148	52	23
25-50% irrigation	290 758	70 743	24%	36 272	26 519	1,72	1,21	21 970	42%	128	55	19
50-75% irrigation	372 902	90 648	24%	41 061	39 251	1,49	1,17	33 644	43%	145	53	6
Sup 75% Irrigation												0
Ensemble	245 126	57 214	23%	33 141	17 436	1,89	1,22	14 274	42%	92	53	150

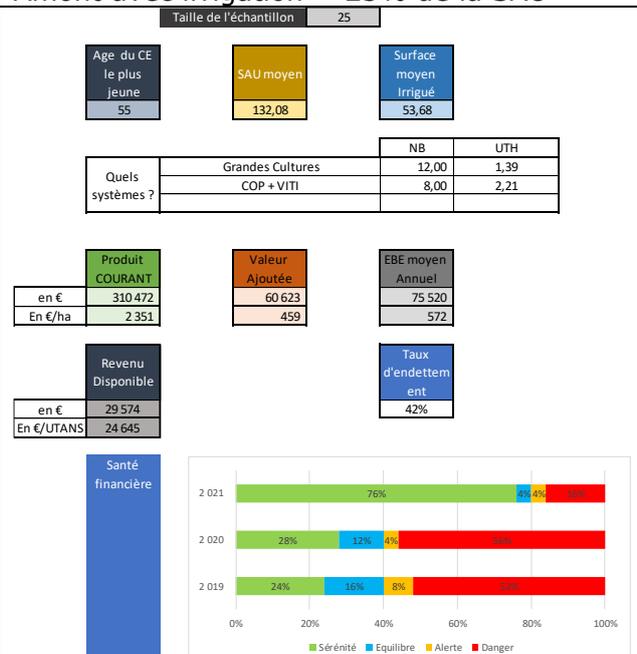
Amont sans irrigation



Amont avec irrigation <25% de la SAU



Amont avec irrigation > 25% de la SAU



Analyse

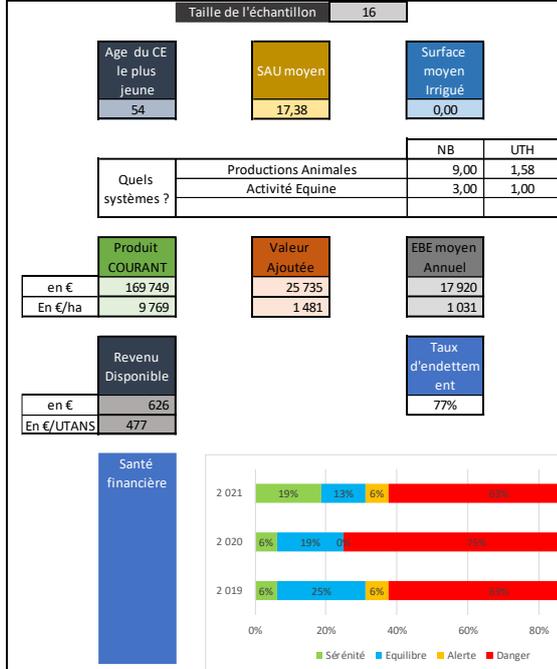
L'échantillon a été divisé en fonction du recours à l'irrigation, toutes les exploitations – quel que soit leur OTEX- sont intégrées. Cependant, quelques points sont à souligner :

- La SAU est nettement plus faible dans les exploitations ne pratiquant pas l'irrigation, elles se sont plutôt diversifiées vers des productions d'élevage.
- La valeur ajoutée par ha de SAU est moins importante pour les exploitations pratiquant l'irrigation. Les exploitations ayant développé l'irrigation (+25% de la SAU) ont tendance à se spécialiser en grandes cultures et voient donc leur valeur ajoutée par hectare légèrement baisser.
- Le revenu de l'agriculteur progresse nettement avec le recours à l'irrigation, il passe de 72% du SMIC sans irrigation à 116% avec 18 ha irriguées et 164% du SMIC avec 53 ha irriguées (plus de 25% de SAU irriguée).
- De même le nombre d'exploitation en difficulté chute fortement avec le recours à l'irrigation : de 40% à 14%.

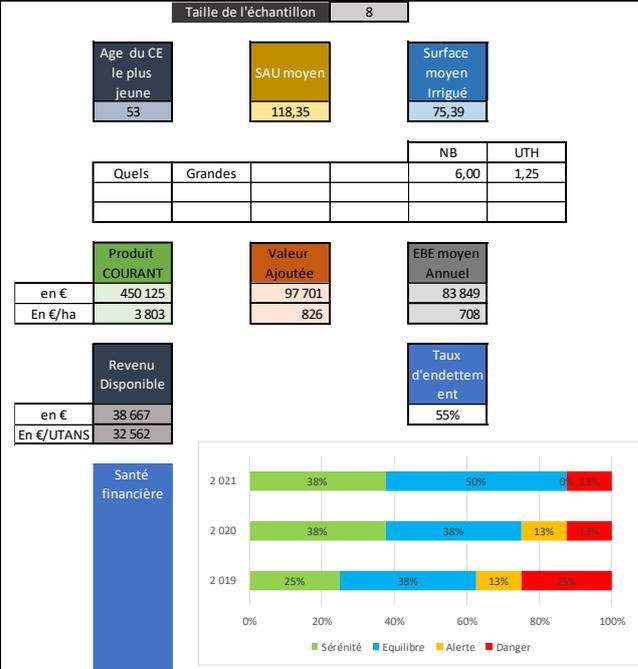
Aval

Aval	Produit Courant	EBE	EBE / Produit	Annuités	Revenu disponible	UTH	Dt UTAF	Revenu disponible /UTAF	Taux d'endettement	SAU Moyen	Age du + jeune	Taille echantillon
Sans irrigation	169 749	17 920	11%	14 973	626	1,51	1,33	469	77%	17	53	16
0-25% d'irrigation												1
25-50% irrigation												2
50-75% irrigation	472 726	83 849	18%	35 993	38 667	2,07	1,19	32 562	55%	118	53	8
Sup 75% Irrigation	424 343	104 165	25%	42 439	50 524	2,00	1,39	36 419	53%	108	59	21
Ensemble	334 700	68 179	20%	30 453	30 200	1,80	1,31	23 022	62%	78	56	48

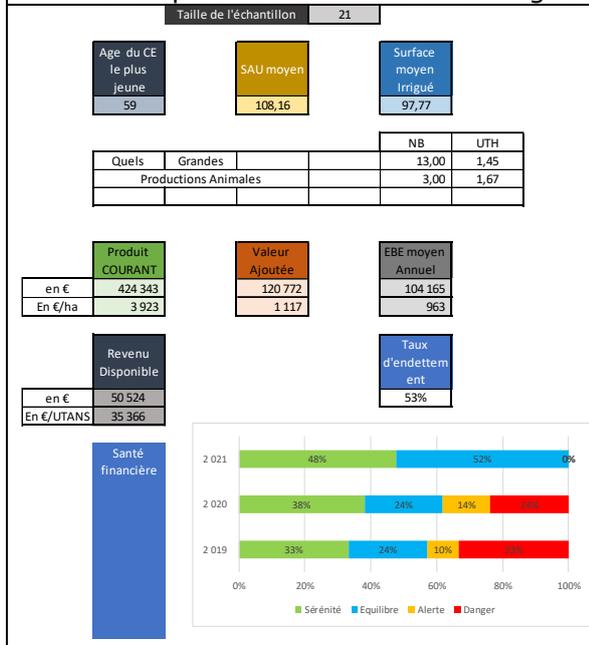
AVAL sans irrigation



AVAL avec irrigation de 50 à 75% de la SAU



AVAL avec plus de 75% de la SAU irriguée



Analyse

Les exploitations ne pratiquant pas l'irrigation dans la zone aval apparaissent très différentes du reste de l'échantillon : Une SAU limitée à 17 ha en moyenne avec des productions animales prédominantes et une absence de rémunération du chef d'exploitation (en moyenne sur les 3 ans 19/20/21). Finalement, 63% apparaissent en situation financière difficile.

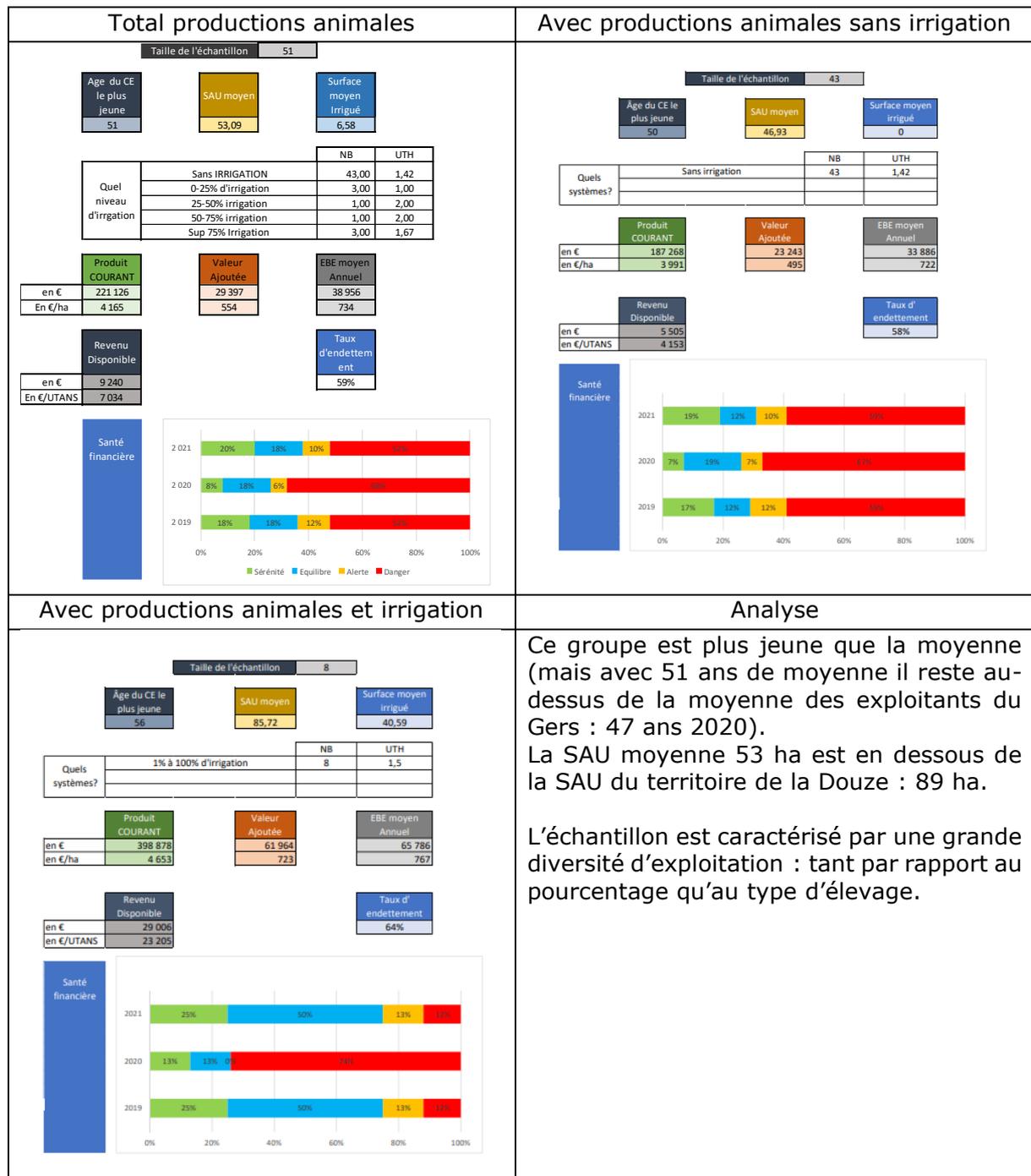
Au niveau du reste de l'échantillon, nous n'avons pas trouvé un groupe significatif pratiquant l'irrigation entre 1 et 50% de la SAU.

Le développement de l'irrigation permet d'augmenter significativement la valeur ajoutée par hectare de 35% ainsi que le revenu de l'exploitation de 30%. 0,25 UTH familiaux peuvent ainsi être rémunérés en plus dans les exploitations avec +75% de la SAU irriguée.

En comparant le groupe Amont de plus de 25% de surface irriguée et l'aval de 50 à 75% nous observons un supplément de revenu disponible par UTANS de 8.000 €. Ceci pouvant s'expliquer par :

- Une SAU inférieure de 9% pour l'aval
- Une surface irriguée supérieure de 41% par rapport à l'amont
- Une Valeur ajoutée par hectare supérieure de 80%

B/ Focus Productions animales



Grace aux productions animales, le produit courant par hectare atteint près de 4 200 € / ha (3 000 €/ha pour le groupe total) mais ceci ne se traduit pas en valeur ajoutée, celle-ci est décevante avec seulement 554 €/ha : 13% du produit brut.

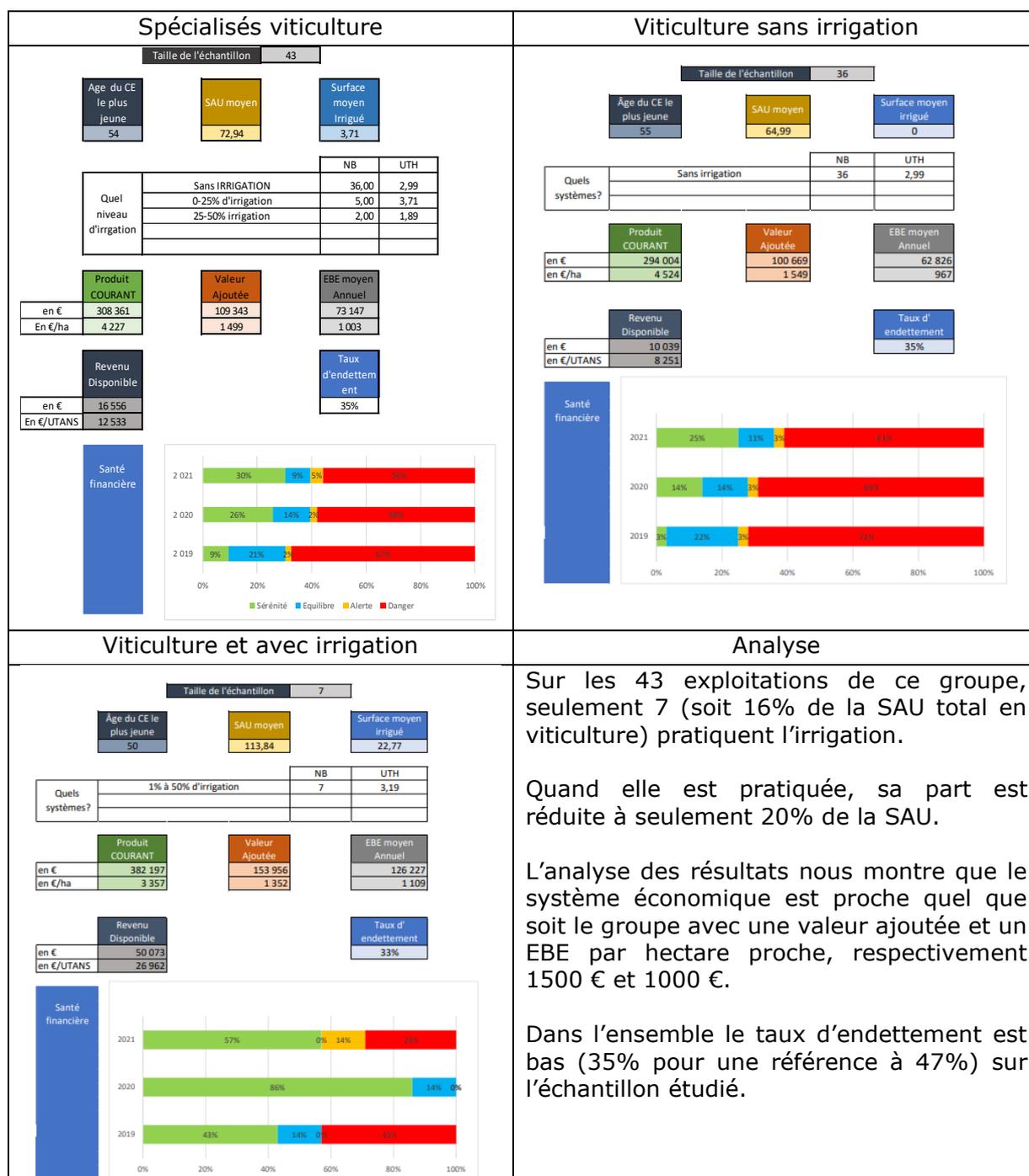
Ces ratios inférieurs à la moyenne de la zone se retrouvent au niveau des exploitations sans irrigation et génèrent une situation délicate avec un revenu disponible de seulement 4153 € /ha et par personne et 60% des exploitations en difficulté financière.

Avec l'introduction de l'irrigation, la différence est extrêmement visible :

- Pour un produit brut supérieur de 12%, la valeur ajoutée croit de 46%. Et grâce à une SAU nettement supérieure (86 ha pour 47 ha sans irrigation) l'EBE généré par exploitation double.
- Ceci se retrouve au niveau du revenu disponible qui atteint 23 200 € avec irrigation (150% du SMIC) pour seulement 4.000 €/an sans irrigation.

Dans ces systèmes la mise en place d'une stratégie d'agrandissement couplée avec l'introduction de l'irrigation permet de bâtir un système d'exploitation viable.

C/ Focus production viticole



La stratégie d'introduction de l'irrigation couplée à une augmentation significative de la surface conduit à mettre en place un système de production plus viable :

- Le revenu disponible passe de 8251 € /an à 26 962 €/an.
- La part des exploitations en difficulté chute de 61% à 25% et le nombre d'exploitation en « sérénité » progresse de 25% à 57%.

- La valeur ajoutée par ha progresse nettement avec le recours à l'irrigation : elle double avec l'introduction de 25% d'irrigation et elle est multipliée par 8 lorsque l'irrigation est prépondérante.
- Ceci se retrouve également au niveau du revenu : 60% du SMIC sans irrigation, 114% du SMIC avec 25% de la SAU irriguée et 286% du SMIC avec 75% de la SAU irriguée.
- Ces résultats correspondent à la moyenne sur 3 ans, l'analyse de la situation financière nous montre que ces critères sont plutôt structurels avec les 2/3 des exploitations en situation financière solide (sérénité) avec irrigation pour seulement 40% en l'absence d'irrigation.

Synthèse des résultats :

		Revenu disponible	SAU moyenne (ha)			Revenu disponible	SAU moyenne (ha)
ensemble du bassin versant de la Douze	Douze - Tous	16 538 €	89	Grandes cultures	GC - Tous	26 417 €	122
	Douze - sans irrigation	9 261 €	63		GC - sans irrigation	9 349 €	90
	Douze - 0-25% SAU irriguée	15 070 €	144		GC - inf. à 50% SAU irriguée	15 070 €	150
	Douze - 25-50% SAU irriguée	22 654 €	125		GC - sup. à 50% SAU irriguée	43 468 €	133
	Douze - 50-75% SAU irriguée	33 021 €	129		Productions animales	PA - Tous	7 034 €
	Douze - sup. à 75% SAU irriguée	25 383 €	108	PA - sans irrigation		4 153 €	47
			PA - avec irrigation	23 205 €		85	
Zone amont	Amont - tous	14 347 €	92	Viticulture	Viti - Tous	12 533 €	73
	Amont - sans irrigation	10 820 €	70		Viti - sans irrigation	8 251 €	65
	Amont - inf. à 25% SAU irriguée	17 530 €	147		Viti - avec irrigation	26 962 €	113
	Amont - sup. à 25% SAU irriguée	24 645 €	132	en Agriculture Biologique	AB - Tous	8 680 €	123
Zone aval	Aval - tous	22 829 €	78				
	Aval - sans irrigation	477 €	17				
	Aval - 50 à 75% SAU irriguée	32 562 €	118				
	Aval - sup. à 75% SAU irriguée	35 366 €	108				

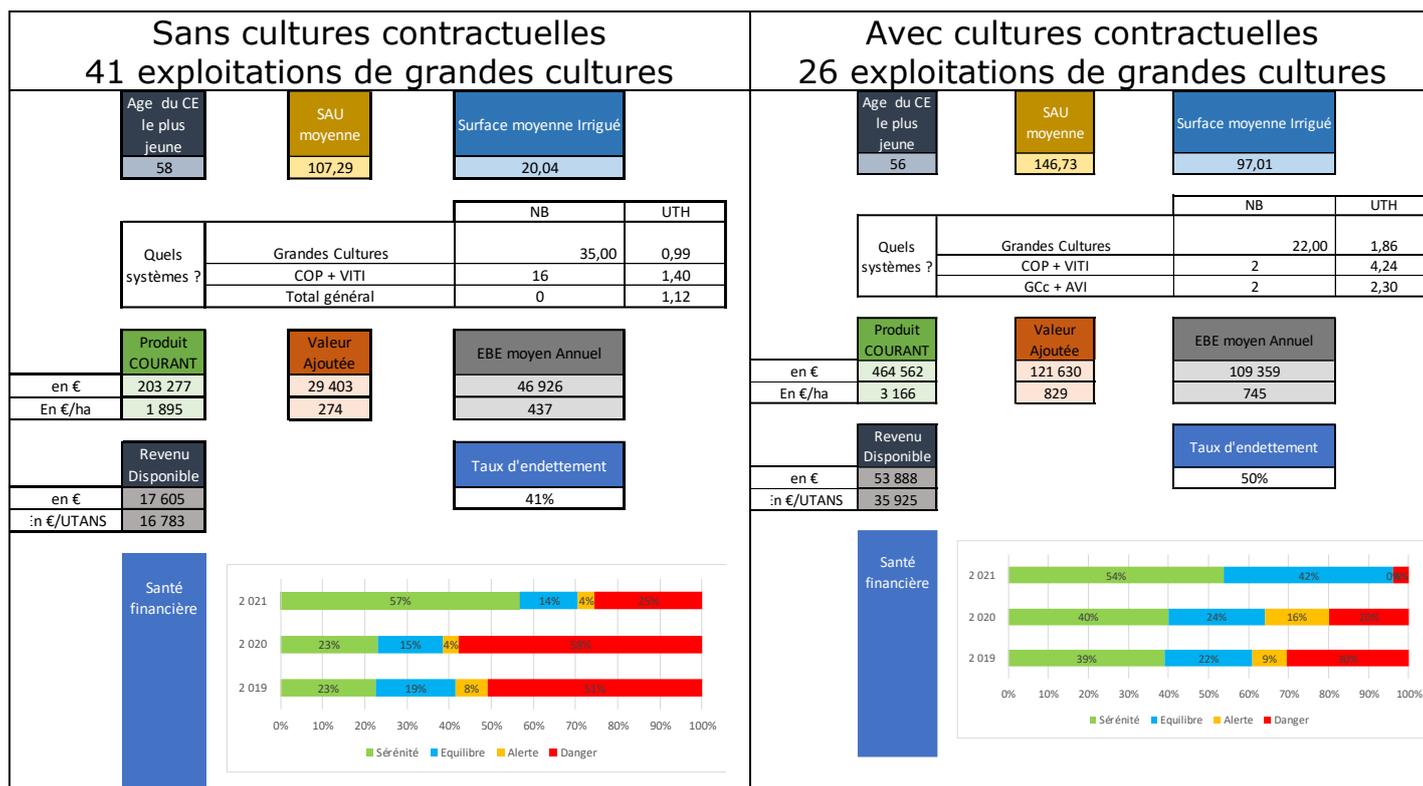
Couleurs sur revenu disponible : valeur moyenne = SMIC net 16784 €

Couleurs sur SAU : valeur moyenne SAU de l'échantillon soit 89ha

E/ Focus Cultures sous contrat

Pour les exploitations de grandes cultures, nous avons effectué un tri en fonction de la mise en production de cultures sous contrat : Cultures sous contrat relevées dans l'échantillon : maïs doux, maïs semence, haricot vert.

Principe : dès qu'une exploitation présente une production dans l'une de ces 3 productions, elle est considérée comme productrice de cultures sous contrat.



L'exploitant avec cultures contractuelles est un peu plus jeune, il exploite 40 ha de plus et pratique davantage l'irrigation.

Au niveau de la productivité, les cultures contractuelles, habituellement appelées « cultures à valeur ajoutée » portent ici bien leur nom. **Les exploitations qui les ont introduites dans leur assolement génèrent 3 fois plus de valeur ajoutée par hectare et un EBE global au double des exploitations qui n'y ont pas recours (ou pas accès).**

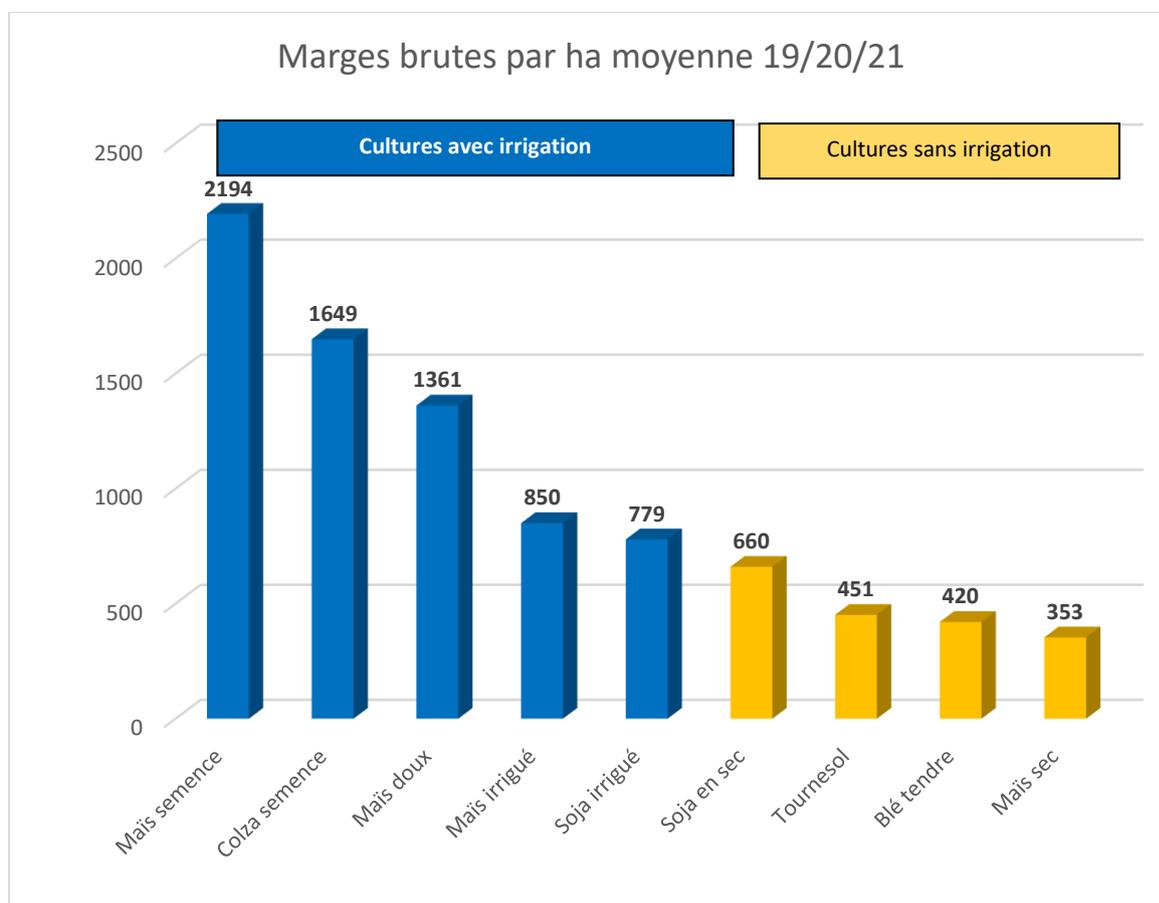
Cette plus-value se retrouve tant au niveau du revenu disponible qui double également et qui passe de l'équivalent de 1 SMIC/an à plus de 2 qu'au niveau de la situation financière avec un taux bien plus faible d'exploitations en situation fragile.

A noter que le nombre d'exploitations en « équilibre » est particulièrement élevé dans les cultures sous contrat, la rentabilité est présente mais elle est obtenue grâce à des investissements élevés qui « obligent » à atteindre ce fort niveau de productivité.

F/ Les marges brutes

Les marges brutes sont calculées sur un échantillon représentatif d'exploitations sur la zone « Douze amont » pour les 3 campagnes étudiées : 2019 – 2020 -2021.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats moyens sur 3 ans. Le détail des données est mentionné en annexe.



La marge brute moyenne arithmétique des cultures irriguées s'élève à 1 360 €/ha pour 455 €/ha pour les cultures en sec. La différence est notable, si la ressource en eau n'est pas le seul critère qui permet de développer les cultures à valeur ajoutée sur les exploitations elle n'en demeure pas moins l'élément préalable à l'accès à de telles productions.

L'exemple le plus parlant est peut-être celui du colza semences où l'attribution de contrat est liée à la possibilité de garantir la levée de la culture au mois de septembre, pour cela il faut pouvoir certifier disposer de ressource en eau pour un ou deux passages au mois de septembre.

La marge brute n'est qu'un indicateur de la formation du revenu mais à ce stade, l'apport de l'irrigation est indéniable, tant par l'augmentation de la productivité qu'elle génère que par l'accès à des cultures contractuelles rémunératrices.

G/ Focus Agriculture Biologique

Les acteurs de la concertation du PTGE ont demandé au CERFRANCE d'isoler les exploitations en Agriculture Biologique (sur toute ou partie de leur production) afin d'observer leurs résultats économiques.

L'échantillon observé présentait 17 exploitations en AB sur un total de 198.

L'échantillon présente un risque de données améliorées par la perception des aides à la conversion (arrêtées au bout de 5 ans) ce qui altérerait la comparaison à long terme entre exploitations en AB et conventionnel. Ces aides à la conversion peuvent représenter des sommes non négligeables selon les surfaces et les productions concernées :

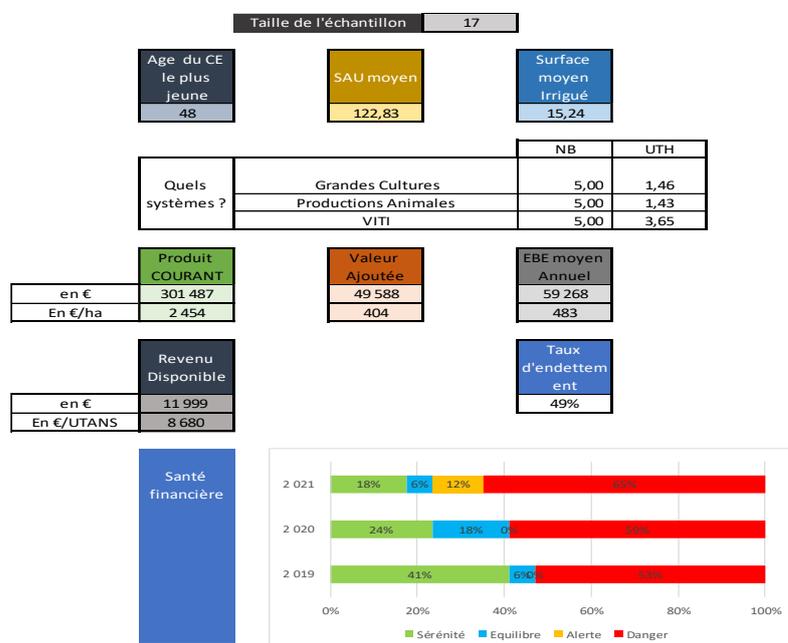
Tableau détaillant les aides à la conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) selon les catégories de couvert

	CAB (€ / ha / an) de 2015 à 2020
Prairies permanentes	130
Cultures annuelles (céréales)	300
Viticulture	350
Cultures légumières de plein champ	450
Maraîchage et Arboriculture	900

Dans le Gers les aides à la conversion étaient plafonnées à 15 K€ par exploitation (avec transparence pour les GAEC et déplafonnement pour les JA).

Par ailleurs, les exploitants concernés peuvent être éligibles au Crédit d'Impôt Agriculture Biologique qui était de 2 500 € sur la période observée.

Cette ressource complémentaire sur le foyer fiscal de l'entrepreneur est de nature à diminuer le besoin des prélèvements privés sur l'exploitation, donc à soulager sa trésorerie et par conséquent apprécier la vision de son bilan.



Les résultats de ce petit échantillon hétérogène sont à analyser avec beaucoup de prudence. Ils sont cependant très décevants, ceci explique peut-être la faible proportion d'exploitations en bio dans l'échantillon (moins de 10% pour plus de 20% sur l'échantillon « Gers »). Les participants ont fait état de plusieurs points techniques : la difficulté de cultiver en bio dans des brouillards battants en coteaux, la maîtrise du mildiou et de la qualité en vin blanc,....

H/ Reprenabilité

En parallèle de la description des exploitations du territoire et de l'approche de leur niveau de rentabilité, l'étude avait un autre objectif : appréhender le potentiel de repreneabilité de ces dernières.

- Méthodologie

L'objectif de cette méthode est de donner une idée de la repreneabilité ou non des exploitations. Elle ne peut pas être comparée à la méthodologie pratiquée par un expert agricole dans le cadre de sa mission d'évaluation car il peut alors l'individualiser. Lors de l'évaluation d'une entreprise en vue de sa transmission, une évaluation économique doit être menée. Plusieurs méthodes sont utilisées, dont en particulier le ratio EBE/ capital d'exploitation. Il correspond au nombre d'année d'EBE nécessaire pour financer le capital d'exploitation : les actifs (matériel, installations, stocks, ...) réévalués au cours du jour. N'ayant pas la possibilité de réévaluer les exploitations de l'échantillon individuellement nous avons repris un critère ayant le même esprit : le nombre d'années de revenu disponible nécessaire pour financer les capitaux propres. Il faut considérer que 100% du revenu disponible finance la reprise sans rémunérer l'agriculteur. Un objectif serait de 6-7 ans (ainsi avec un prêt sur 10-15 ans il resterait une rémunération pour l'exploitant).

Nous avons couplé cette méthode avec deux indicateurs :

- L'âge du plus jeune exploitant, en considérant que la question ne se pose qu'à l'approche de l'âge de la retraite
- Le score de situation financière, en estimant qu'une exploitation saine pourra plus facilement proposer un plan de reprise viable

ACTIF	PASSIF
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations - Foncier - Bâtiment - Matériel - Financier Stock - Cheptel reproducteur	CAPITAUX PROPRES - Capital social (société) OU - Compte de l'exploitant (individuel) - Report à Nouveau - Résultat
ACTIF CIRCULANT Stocks - Cheptel suite - Appros - Produits végétaux (Fourrages, céréales) Créances - Clients - Autres (Etat/TVA) Disponibilités - Banque - Caisse - Placements	DETTES Financières - E.M.T - ECT - OC / découvert Comptes Courants d'Associés Fournisseurs Divers - Fiscal - Social - Fermages

- Nous avons repris les **capitaux propres** (KP) de chaque exploitation de l'étude (rappel: ils comprennent également les comptes courants d'associés que nous n'avons pas pris dans le taux d'endettement).

- Que nous avons confronté au **Revenu Disponible** (RD) obtenu et présenté dans l'étude pour chaque entreprise.

-> Le rapport [KP/RD] permet alors d'obtenir le **nombre d'années** de Revenu Disponible nécessaire pour financer le rachat de l'exploitation

Points de vigilance et commentaires sur la méthodologie employée

- Cette méthode se base sur la valeur comptable des capitaux propres (qui apparaît dans le bilan). Elle prend donc en compte la Valeur Nette Comptable des immobilisations et non leur valeur vénale (= valeur de marché actuelle). Une réévaluation des actifs aurait permis d'aboutir à une valeur de capitaux à reprendre plus juste, mais cet exercice n'est pas réalisable à l'échelle de l'échantillon. Cette approche peut donc engendrer une sous-évaluation du capital à reprendre mais a le mérite de confronter directement les potentialités économiques de l'entreprise avec une valeur de reprise.

- Cette approche ne considère pas le foncier en propriété à transmettre s'il n'est pas à l'actif du bilan de l'exploitation, ce qui est habituellement le cas. Le montant de reprise peut donc être potentiellement plus élevé s'il faut ajouter le foncier et les bâtiments d'exploitation.

	EBE	EBE / Produit	Revenu disponi- ble	UTH	Revenu disponible /UTAF	Taux d'endet- tement	SAU Moyenne	Age du + jeune	Taille échantillon	RD/Capitaux Propres
Sans irrigation	43 661	21%	10 933	1,83	9 217	48%	63	53	118	20%
0-25% d'irrigation	76 722	25%	25 116	2,14	17 223	41%	145	52	24	4%
25-50% irrigation	69 487	24%	26 970	1,67	22 715	42%	125	56	21	6%
50-75% irrigation	86 763	18%	38 918	1,82	33 021	50%	130	54	14	22%
Sup 75% Irrigation	104 165	25%	50 524	2,00	36 419	53%	108	59	21	36%
Ensemble	59 872	22%	20 531	1,87	16 511	47%	89	54	198	8%

Le taux moyen du ratio revenu disponible sur capitaux propres est de 8% cela veut dire qu'il faudrait 12 ans de revenus pour financer le capital (sans compter les intérêts du prêt et la rémunération de l'exploitant).

Ce ratio est très important, il montre la fragilité de l'agriculture avec son faible revenu par rapport aux capitaux engagés.

Pour information la norme lors de l'évaluation économique d'une entreprise agricole est autour de 6-7 ans (14% à 17%).

On obtient ainsi une classification en 3 groupes de l'aspect « reprenabilité » qui peut être décrite comme suit :

Ce taux varie fortement avec les groupes et l'on voit que ce ratio s'améliore nettement avec le développement de l'irrigation

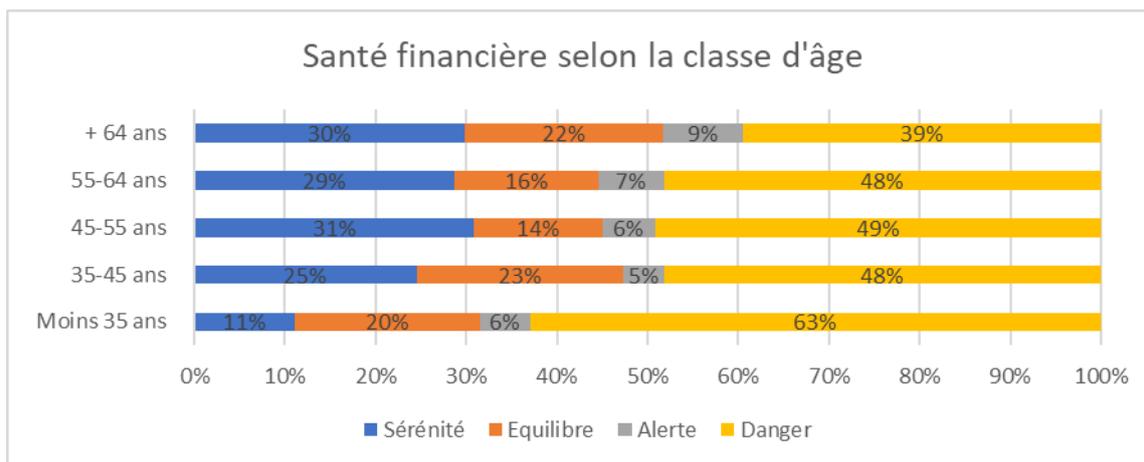
- Le groupe sans irrigation à un ratio de financement de l'outil de 5 ans, ce niveau serait correct s'il n'affichait pas un revenu disponible de seulement 9 217 €/an. Il sera difficile de convaincre des repreneurs avec ce potentiel de revenu.
- Les groupes avec moins de 50% d'irrigation, essentiellement localisés sur l'amont affichent une rentabilité insuffisante par rapport au volume de capitaux propres avec une durée de financement de la reprise de 20 ans.
- Dès que le taux de 50% d'irrigation est dépassé, le ratio devient plus conforme aux normes : 5 ans pour les 50/75% d'irrigation et 3 ans pour les plus de 75%. Pour ces deux groupes nous pouvons considérer qu'il y a un niveau de rentabilité suffisant pour permettre un projet de reprise.

Pour que la transmission de l'outil puisse avoir lieu dans de meilleures conditions, il est alors préférable de recourir à certains outils :

- Donation dans le cadre familial
- Pacte Dutreil sur l'actif professionnel
- Démembrement des parts sociales et de l'immobilier agricole

Ceci va diminuer la charge financière du repreneur.

Les exploitations potentiellement concernées selon l'âge de l'exploitant et la santé financière :



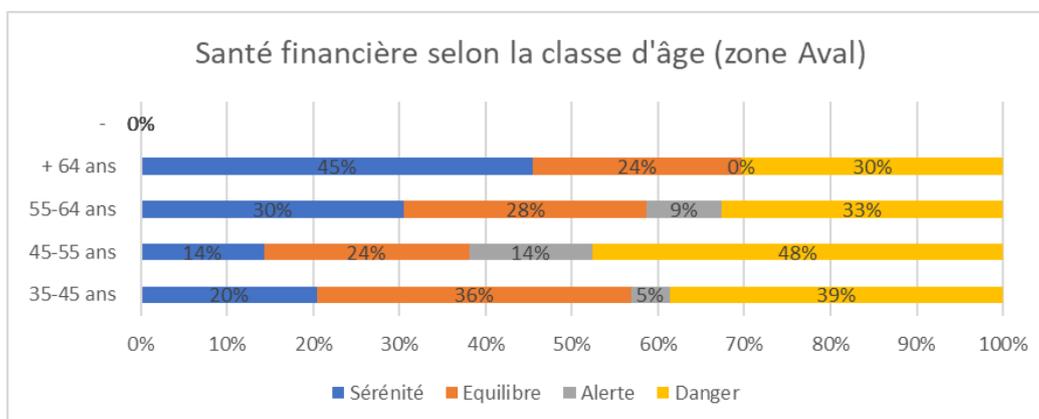
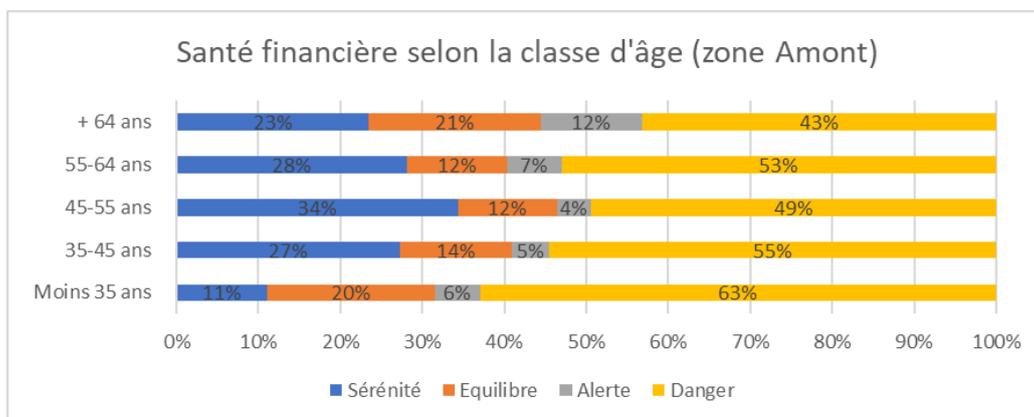
Les exploitations dont l'agriculteur a plus de 64 ans représentent 20% du groupe. Parmi celles-ci 48% sont des exploitations en danger selon la méthode SCORE du CERFRANCE. Elles ont une situation financière compromise avec un EBE insuffisant pour couvrir leurs engagements.

Ces exploitations ne cesseront cependant pas leur activité, un repreneur peut intervenir avec un projet patrimonial, indépendant de toute recherche de rentabilité économique. C'est par exemple le cas de descendants qui souhaitent maintenir le capital et en particulier la disponibilité du foncier. Ils vont poursuivre une activité même si sa rentabilité est faible voire négative.

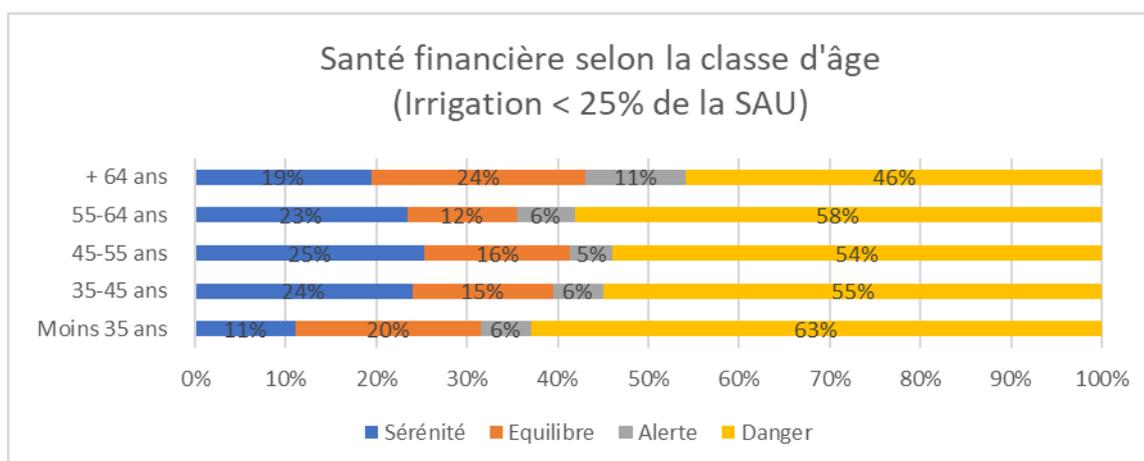
Pour les exploitations dont l'agriculteur a entre 55 et 64 ans et qui devront être transmises dans les 10 prochaines années, 55% apparaissent en difficulté économiques et se positionnent en alerte selon la méthode SCORE. Ces exploitations ont une situation financière fragile avec un EBE insuffisant pour couvrir leurs engagements.

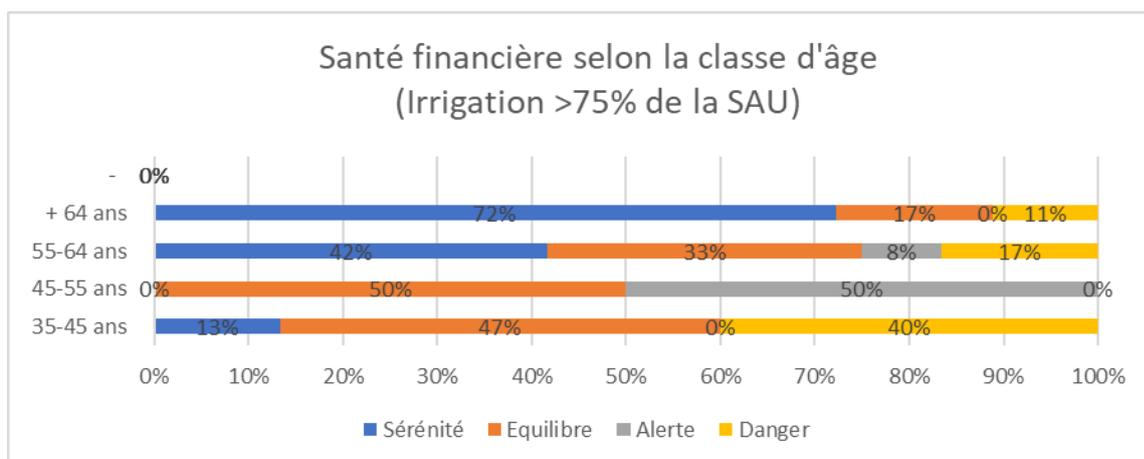
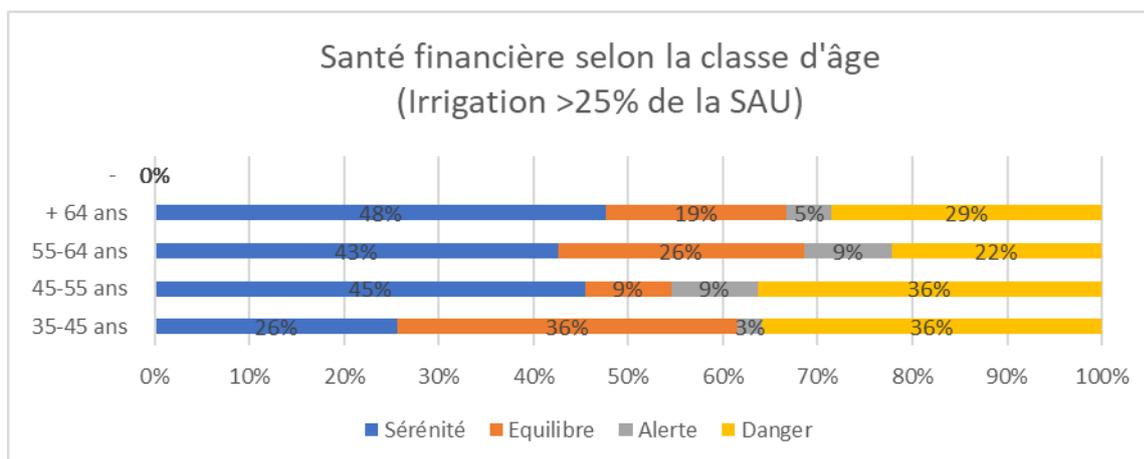
Sur les deux groupes cela représente un potentiel de 106 exploitations soit 44 % des exploitations qui présentent une difficulté de reprise au point de vue économique.

La situation financière dégradée compromet donc tout projet économique de reprise pour 50% des exploitations en « âge de transmettre » (plus de 55 ans) soit une problématique de reprenabilité pour 22 % des exploitations de l'échantillon du territoire de la Douze.



La situation est contrastée entre l'amont et l'aval avec **une problématique de reprise plus importante dans l'amont tant par le nombre élevé d'exploitants de plus de 55 ans que par la plus forte proportion d'exploitations en situation fragile.**





Lors de l'analyse des résultats en fonction du système de production nous avons montré que la situation financière s'améliorait globalement avec le développement de l'irrigation.

Nous retrouvons ces conclusions dans les graphiques ci-dessus : **pour les exploitations avec un agriculteur de plus de 55 ans, la situation financière s'améliore avec le recours à l'irrigation** : la part des exploitations en danger passe de 46% sans irrigation à 29% avec son introduction (>25% de la SAU) et chute à 11% pour celles avec plus de 75% de la SAU irriguée. Parallèlement, les exploitations classées en « sérénité » augmentent avec les classes de recours à l'irrigation.

Les exploitations avec un bon revenu disponible, un taux de reprenabilité correct et une situation financière saine pourront permettre une reprise avec un projet économique viable.

Pour les autres plusieurs pistes s'offrent à elles :

- Une reprise, en général dans le cadre familial, pour un projet patrimonial : maintien du patrimoine foncier sans objectif de dégager un revenu. De plus en plus fréquemment, le système est simplifié et les travaux sont confiés à une entreprise de travaux agricoles (ETA).
- Une reprise partielle qui va transformer l'exploitation vers un projet à haute valeur ajoutée en utilisant au mieux ses capacités : potentiel des terres, capacité d'irrigation, installations, localisation,...
- Une « vente à la découpe » : avec cession des matériels et installation et orientation du foncier vers de l'agrandissement (soit en vente, soit en location).

IV/ CONCLUSION

Le bassin de la Douze est situé sur les départements du Gers et des Landes en amont de Mont de Marsan. Institution Adour a engagé l'élaboration d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur cette partie du bassin. Le CERFRANCE a été sollicité dans le cadre de la phase de diagnostic afin d'apporter des éléments aux demandes suivantes :

- Une description des exploitations agricoles du territoire et des chefs d'exploitations.
- Une remontée des données économiques de ces exploitations en fonction de leur accès à l'eau.
 - ➔ Le but est de cerner s'il existe un lien entre irrigation et santé financière de ces exploitations et si elle influe sur le potentiel de reprenabilité.

L'étude est basée sur l'extraction et l'analyse des données comptables de 225 exploitations réparties sur le territoire sur 3 campagnes : 2019, 2020 et 2021. L'échantillon représente 36% des exploitations « professionnelles » de la zone et 30% de la SAU.

Cette période d'observation présente 3 campagnes culturales contrastées : 2019 marquée par des cours mondiaux déprimés est une année « difficile » en termes de résultats d'exploitation, 2020 voit une remontée des cours compensant une chute des rendements quand 2021 est marquée par une hausse significative des cours qui fait progresser les revenus.

Suite à une première analyse, le territoire a été découpé en 2 régions (amont/aval) moins hétérogènes aux caractéristiques pédoclimatiques propres, afin de ne pas comparer des contextes où l'irrigation est peu/pas présente avec des situations où elle est très répandue.

Les données obtenues montrent de meilleurs revenus disponibles et des santés financières plus sereines lorsque l'irrigation est présente et indépendamment du pourcentage de l'irrigation.

Dans quasiment tous les systèmes, la pratique de l'irrigation apporte une valeur ajoutée supplémentaire.

Taux de surface irriguée /SAU	Valeur ajoutée par exploitation en moyenne sur 3 ans
Sans irrigation	47 757
Moins de 25% SAU irrigué	65 583
De 25 à 50% SAU irriguée	55 805
De 50 à 75% SAU irriguée	88 724
Plus de 75% SAU irriguée	120 772

L'étude détaille ces résultats par système de production. L'irrigation permet l'accès aux cultures sous contrat qui sont génératrices de revenus complémentaires, mais ici encore, la stratégie des exploitations (agrandissement et/ou recherche de valeur ajoutée et/ou diversification, ...) selon les secteurs influe sur l'économie.

Une approche approfondie pour les exploitations en Agriculture Biologique n'a pas pu être menée car le nombre d'exploitations converties n'était pas suffisant, l'échantillon n'est que de 17 exploitations (le seuil minimal requis est de 20). Ce type d'exploitation est peu représenté dans l'échantillon (moins de 10% pour plus de 20% pour les exploitations gersoises) : les résultats économiques observés sont décevants et les participants ont fait état des difficultés techniques liées au contexte pédoclimatique de la zone.

La zone est marquée par une moyenne d'âge (54 ans) plus élevée que la moyenne d'âge départementale (47 ans). Avec une population agricole vieillissante, les questions de viabilité pour but de reprenabilité des exploitations se posent. Ceci est d'autant plus vrai pour les 40-50% des exploitations qui apparaissent en situation financière fragile : un projet de reprise viable sera difficile. Une stratégie de conservation du patrimoine

permettra cependant à nombre d'entre elles de perdurer. Cette situation est davantage marquée pour l'amont, les exploitations de l'aval ayant une meilleure situation financière et un potentiel d'endettement plus important, notamment grâce à la plus-value liée à l'irrigation.

En parallèle, plus l'irrigation est présente et plus les exploitations investissent et développent le capital d'exploitation à transmettre. Ceci implique une préparation de la transmission de ces exploitations dans un cadre familial, mais freine la reprise par des porteurs de projet non familiaux avec le déséquilibre « rentabilité/capitaux investis ». L'irrigation, en particulier de cultures à valeur ajoutée permet d'améliorer ce ratio de « repreneabilité ».

Cependant, la valorisation du foncier (en moyenne 123 ha de SAU dont 1/3 est en propriété dans les exploitations de grandes cultures) porte le montant des capitaux à reprendre à des niveaux difficilement compatibles avec les rentabilités observées. Des systèmes de transmission (portage ?) spécifiques devront être étudiés.

ANNEXES

Marges Brutes Campagnes 2019 – 2020 -2021 zone « Douze Amont »

Culture	Blé tendre			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	6,35	4,08	5,13	5,19
PU	175	175	211	187
Indemnités	0	31	5	12
Produit brut	1114	745	1087	983
Engrais	260	282	245	262
Semences	70	75	81	75
Phytos	146	166	157	156
Assurance	43	53	55	50
Irrigation	0	0		0
Main d'œuvre	0	0		0
Divers	14	16	24	18
Charges proportionnelles	533	592	562	562

Marges brutes	581	153	525	420
rendement Agreste 32	6,2	4,14	4,7	5,0

Culture	Maïs sec			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	6,07	6,26	7,18	6,50
PU	130	149	193	157
Indemnités	45	3	0	16
Produit brut	834	936	1386	1039
Engrais	252	228	322	267
Semences	154	184	204	181
Phytos	120	155	93	123
Assurance	34	82	102	73
Irrigation	0	0	0	0
Main d'œuvre	0	0	0	0
Divers	6	73	49	43
Charges proportionnelles	566	722	770	686

Marges brutes	268	214	616	353
Rendement Agreste 32	6,77	5,5	9	7,1

Culture	Maïs irrigué			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	11,38	8,81	11,70	10,63
PU	149	154	199	167
Indemnités	8	84	0	31
Produit brut	1704	1441	2328	1809
Engrais	345	308	297	317
Semences	224	235	223	227
Phytos	127	135	153	138
Assurance	89	86	102	92
Irrigation	174	176	145	165
Main d'œuvre	0	0	0	0
Divers	25	15	18	19
Charges proportionnelles	984	955	938	959
Marges brutes	720	486	1390	850
Rendement Agreste 32	10,1	8,3	11,5	10,0

Culture	Maïs doux			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	20,00	20,93	20,77	20,57
PU	108	101	118	109
Indemnités	0	0	0	0
Produit brut	2160	2114	2451	2242
Engrais	367	379	314	353
Semences	0	0	0	0
Phytos	196	231	258	228
Assurance	99	100	120	106
Irrigation	164	130	132	142
Main d'œuvre	0	0	0	0
Divers	38	58	56	51
Charges proportionnelles	864	898	880	881
Marges brutes	1296	1216	1571	1361

Culture	Maïs semence			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	3,59	2,97	3,45	3,34
PU	990	1025	1141	1052
Indemnités	184	386	266	279
Produit brut	3738	3430	4202	3789
Engrais	353	369	348	357
Semences	51	41	53	48
Phytos	223	222	263	236
Assurance	498	357	407	421
Irrigation	195	174	141	170
Main d'œuvre	227	233	242	234
Divers	129	106	153	129
Charges proportionnelles	1676	1502	1607	1595
Marges brutes	2062	1928	2595	2194
rendement Agreste 32	3	3,2	3,3	3,2

Culture	Colza semence			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	2,14	1,77	2,06	1,99
PU	985	1134	1388	1169
Indemnités	107	310	85	167
Produit brut	2215	2317	2944	2494
Engrais	316	312	314	314
Semences	58	53	72	61
Phytos	203	232	229	221
Assurance	124	120	148	131
Irrigation	105	146	50	100
Main d'œuvre	0	0	0	0
Divers	11	15	25	17
Charges proportionnelles	817	878	838	844
Marges brutes	1398	1439	2106	1649
Rendement Agreste 32				

Culture	Soja en sec			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	2,41	1,97	2,55	2,31
PU	311	356	519	395
Indemnités	119	29	35	61
Produit brut	869	730	1358	974
Engrais	42	32	29	34
Semences	64	78	73	72
Phytos	124	136	123	128
Assurance	43	36	50	43
Irrigation	0	0	0	0
Main d'œuvre	0	0	0	0
Divers	30	61	21	37
Charges proportionnelles	303	343	296	314
Marges brutes	566	387	1062	660
Rendement Agreste 32	2,7	2,01	2,7	2,5

Culture	Soja irrigué			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	3,15	2,74	2,93	2,94
PU	313	366	486	388
Indemnités	34	72	35	47
Produit brut	1020	1075	1459	1189
Engrais	40	31	56	42
Semences	87	86	78	84
Phytos	94	136	128	119
Assurance	40	39	75	51
Irrigation	112	83	100	98
Main d'œuvre	0	0	0	0
Divers	12	24	8	15
Charges proportionnelles	385	399	445	410
Marges brutes	635	676	1014	779
Rendement Agreste 32	2,7	2,01	2,7	2,5

Culture	Tournesol			
Récolte	2019	2020	2021	Moyenne
Rendement	2,51	1,73	2,42	2,22
PU	332	336	447	372
Indemnités	0	35	0	12
Produit brut	833	616	1082	837
Engrais	85	106	117	103
Semences	117	104	109	110
Phytos	97	116	98	104
Assurance	47	39	70	52
Irrigation	0	0	0	0
Main d'œuvre	0	0	0	0
Divers	10	29	14	18
Charges proportionnelles	356	394	408	386
Marges brutes	477	222	674	451
Rendement Agreste 32	2,2	1,6	2,6	2,1

Territoire et communes concernées

CODE INSEE	COMMUNE	CODE INSEE	COMMUNE
40014	Arue	32001	Aignan
40033	Bélis	32022	Avéron-Bergelle
40039	Betbezer-d'Armagnac	32025	Ayzieu
40050	Bostens	32062	Bourrouillan
40051	Bougue	32073	Campagne-d'Armagnac
40053	Bourriot-Bergonce	32081	Castelnave
40056	Brocas	32096	Cazaubon
40058	Cachen	32113	Cravencères
40064	Canenx-et-Réaut	32115	Dému
40087	Créon-d'Armagnac	32119	Eauze
40096	Estigarde	32125	Espas
40102	Gabarret	32127	Etang
40103	Gaillères	32144	Gazax-et-Baccarisse
40124	Herré	32193	Larée
40131	Labastide-d'Armagnac	32211	Lias-d'Armagnac
40135	Labrit	32219	Lupiac
40137	Lacquy	32227	Manciet
40140	Lagrange	32235	Margouët-Meymes
40149	Lencouacq	32236	Marguestau
40158	Losse	32243	Mauléon-d'Armagnac
40161	Lubbon	32264	Monclar
40162	Lucbardez-et-Bargues	32305	Panjas
40164	Retjons	32315	Peyrusse-Grande
40167	Luxey	32317	Peyrusse-Vieille
40169	Maillas	32340	Réans
40170	Maillères	32369	Sainte-Christie-d'Armagnac
40176	Mauvezin-d'Armagnac	32403	Saint-Pierre-d'Aubézies
40178	Mazerolles	32408	Salles-d'Armagnac
40192	Mont-de-Marsan	32423	Séailles
40218	Parleboscq		
40234	Pouydesseaux		
40245	Roquefort	40267	Saint-Justin
40250	Saint-Avit	40288	Sarbazan
40262	Saint-Gor	40297	Le Sen
40265	Saint-Julien-d'Armagnac	40327	Vielle-Soubiran